

Recherches sociographiques



L'ordre du monde. Capitalisme et communisme dans la doctrine de l'École sociale populaire, 1930-1936

Gilles Routhier

Volume 22, Number 1, 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055916ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055916ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Routhier, G. (1981). L'ordre du monde. Capitalisme et communisme dans la doctrine de l'École sociale populaire, 1930-1936. *Recherches sociographiques*, 22(1), 7-47. <https://doi.org/10.7202/055916ar>

Article abstract

Au cours de la période 1930-1936, la lutte anticommuniste occupe la première place des préoccupations de cette « croisade moderne » que fut l'École sociale populaire. Mais ce discours porteur des incertitudes de ce temps de crise était aussi annonciateur d'idées nouvelles, spécialement dans sa critique du capitalisme. L'article dégage la conception de la société sous-jacente aux représentations du capitalisme et du communisme véhiculées par les brochures publiées par l'École. Cet édifice doctrinal ne peut toutefois être compris que sur un arrière-plan théologique, dont la notion d'ordre constitue la clé de voûte.

L'ORDRE DU MONDE
CAPITALISME ET COMMUNISME
DANS LA DOCTRINE DE
L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
1930-1936 *

Au cours de la période 1930-1936, la lutte anticommuniste occupe la première place des préoccupations de cette « croisade moderne » que fut l'École sociale populaire. Mais ce discours porteur des incertitudes de ce temps de crise était aussi annonciateur d'idées nouvelles, spécialement dans sa critique du capitalisme. L'article dégage la conception de la société sous-jacente aux représentations du capitalisme et du communisme véhiculées par les brochures publiées par l'École. Cet édifice doctrinal ne peut toutefois être compris que sur un arrière-plan théologique, dont la notion d'ordre constitue la clé de voûte.

Plus de quarante ans après le *Manifeste du Parti communiste* de K. Marx, *Rerum Novarum* (1891) constituera la lancée de la doctrine sociale de l'Église, entreprise qui caractérisera le présent siècle de l'histoire du catholicisme. Au Québec, les premières manifestations du catholicisme social tarderont. La confrontation entre l'Église et les Chevaliers du travail, qui s'étendra de 1883 à 1887, est encore fraîche au moment de la parution de l'encyclique. Celle-ci ne sera pratiquement pas commentée dans notre milieu avant le XX^e siècle. L'arbitrage de M^{gr} Bégin, en 1901, dans la grève de la chaussure à Québec, suivi de ceux de M^{gr} Bruchési, en 1903 et 1905, à Montréal, dans les grèves des tramways et des plâtriers ; la fondation, le 13 avril 1905, à Québec, de la Société d'économie sociale et politique, et surtout la fondation de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, en 1907, par l'abbé Eugène Lapointe, constituent les premiers pas du catholicisme social en terre laurentienne.

Dans la même veine, le 31 mars 1907, l'Archevêque de Québec, M^{gr} Bégin, établissait dans son diocèse l'Action sociale catholique sous la direction de

* Cet article est extrait d'une thèse de maîtrise ès arts, en théologie: Gilles ROUTHIER, *La doctrine sociale et le mouvement catholique: l'École sociale populaire (1930-1936)*, Québec, Université Laval, 1980.

l'abbé Paul-Eugène Roy.¹ Par le même mandement, il établissait aussi l'Œuvre de la presse catholique, « pour seconder l'Action sociale catholique et lui donner un moyen efficace de se propager et d'exercer partout son influence ».²

L'histoire n'a souvent retenu de tout ce mouvement social que le journal qui n'était, selon le mot de M^{gr} Villeneuve, que « l'organe quotidien de l'œuvre ». À l'occasion des noces d'argent de l'Action sociale catholique, le Cardinal tenait à rappeler le « dessein très large »³ des fondateurs et soulignait « qu'on avait eu tort en divers milieux d'estimer que notre œuvre est au premier chef un journal ».⁴ L'examen de la charte, des statuts et des lettres pastorales instituant l'A.S.C. nous présente mieux le réel projet de cette œuvre : « unir d'abord dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique ; de grouper aussi toutes les œuvres sociales catholiques déjà existantes et d'en créer de nouvelles selon que le permettraient les circonstances et les ressources ; de susciter enfin et d'encourager toutes les œuvres de propagande, d'études, de conférences, de congrès et d'associations qui lui paraîtraient utiles et aptes à développer et affermir dans nos populations le sens de la vie catholique. »⁵ Dans l'esprit des fondateurs, ce mouvement devait avoir un retentissement extra-diocésain tout en respectant la juridiction des Ordinaires. Ce mouvement devait se répandre, de sorte que l'organisation de Québec ne devait constituer que le « régiment diocésain de l'armée catholique ».⁶

1. Voir : *Mandements des évêques de Québec* (M.E.Q.), X, 45, pp. 57-69. Il n'est pas inutile de traiter ici de l'A.S.C. On ne recourt habituellement, pour expliquer les origines de l'E.S.P., qu'à l'Action populaire de Reims et au congrès de la fédération des Ligues du Sacré-Cœur de janvier 1911. Cependant force nous est de noter la parenté d'organisation et d'objectif entre l'A.S.C. et l'E.S.P. De fait, l'E.S.P. saluera l'A.S.C. comme sa devancière. (Voir le numéro spécial des brochures mensuelles, « L'École sociale populaire, son but, son organisation, son programme », E.S.P., brochure 1, 1911, p. 16.) La lecture de R. RUMILLY, *Histoire de la Province de Québec. Les écoles du Kewatin*, XVII (Montréal, Valiquette, 1943, pp. 127-130) laisse supposer qu'on peut trouver, parmi les motivations qui ont présidé à la fondation de l'E.S.P., une manifestation d'autonomie du groupe montréalais et, en particulier, de certains jésuites, en face de l'expansionnisme québécois de M^{gr} Paul-Eugène Roy et de l'A.S.C.

2. M.E.Q., XIV, 8, p. 118.

3. M.E.Q., XIV, 8, p. 114. Richard JONES a publié une bonne analyse de l'idéologie de ce journal : *L'idéologie de l'Action catholique (1917-1939)*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1974, 359p. Cependant, l'auteur néglige de souligner le lien entre ce journal et tout le mouvement social catholique de l'époque. M. STEIN et J. RACINE, dans une étude plus brève qui analyse la période allant de 1931 à 1938, présentent avec plus de justesse le rôle du journal dans l'œuvre globale de l'A.S.C. (Dans : F. DUMONT et al. (éds), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1978, p. 61.)

4. M.E.Q., XIV, 8, p. 120.

5. M.E.Q., XIV, 5, p. 57.

6. M.E.Q., XIV, 5, p. 61.

Quatre ans plus tard, on décidait à Montréal de la fondation de l'E.S.P.⁷ On peut voir dans celle-ci le pendant montréalais de l'A.S.C., quoique d'autres influences vont la distinguer nettement de la fondation de Québec. Bien qu'appuyée par M^{gr} Bruchési,⁸ sa fondation n'est pas d'abord d'inspiration diocésaine. Elle s'inspire de l'Action populaire de Reims (1903), tant dans sa forme que dans son contenu.

Un programme ambitieux avait été tracé par les fondateurs. À la séance d'inauguration au Monument national, M^{gr} Bruchési le résumait ainsi: « S'instruire, instruire et agir ».⁹ L'E.S.P. devenait donc un instrument au service de tous ceux qui voulaient se consacrer à l'apostolat social. Il s'agissait d'un centre, d'un carrefour de personnes ayant le même intérêt apostolique, centre de formation, d'étude de la doctrine sociale et centre de réflexion sur l'enseignement des pontifes. Avant d'entreprendre une action sociale, il fallait s'y préparer par la réflexion et par la pénétration des idées. Mais puisqu'il s'agissait « d'une science pour l'action » (M^{gr} Bruchési), il fallait, après avoir puisé à la source des encycliques et tiré de ces enseignements romains les conséquences pour l'ordre social, instruire le peuple chrétien, diffuser la doctrine et passer à l'action. Il s'agissait avant tout de promouvoir l'organisation professionnelle, le mutualisme si en vogue alors dans les milieux chrétiens européens. Comme à l'A.S.C. de Québec, il s'agissait de l'unification de toutes les forces disponibles en un corps structuré.¹⁰

La période de 1911-1914 a vu se multiplier les efforts pour ouvrir la voie au syndicalisme catholique. En 1915, l'œuvre passe aux Jésuites, et seules les brochures mensuelles en assurent la continuité. Trois directeurs se succèdent alors à l'E.S.P.: les pères Boncompain, Archambault et Dugré. En 1918, la réunion interdiocésaine à la villa Saint-Martin, berceau du syndicalisme

7. Nous ne possédons pas de monographie qui relaterait l'histoire de l'E.S.P. Les renseignements de cette partie rassemblent des données éparses tirées de: *E.S.P.*, brochure 1, 1911, 20p.; Émile BOUVIER, « L'École sociale populaire », *Messenger canadien du Sacré-Coeur*, XLV, 7, juillet 1936, p. 380; Joseph-P. ARCHAMBAULT, « L'École sociale populaire », *Culture*, II, 3, septembre 1941: 355-357; « L'École sociale populaire », *Messenger canadien du Sacré-Coeur*, XXI, 3, mars 1912, p. 146; Jacques COUSINEAU *et al.*, « Le P. Joseph-Papin Archambault, 1880-1966 », *Lettres du Bas-Canada*, XXI, 1, mars 1967: 37-48; *E.S.P.*, brochure 269-270, 1936; *Le Devoir*, 13 novembre 1911.

8. M^{gr} GAUTHIER, *E.S.P.*, brochure 1, 1911: 1-7.

9. *Le Devoir*, 13 novembre 1911.

10. Pour réaliser un tel programme, l'E.S.P. comptait utiliser une série de moyens de diffusion: conférences, journaux, brochures, tracts, etc. Cela n'est pas sans rappeler la vision de M^{gr} Bégin qui soulignait que:

« Les journaux et les revues s'adressent principalement à l'élite des fidèles et ne pénètrent guère les milieux populaires. Or, c'est le peuple surtout qu'il faut atteindre [...]. Et pour que la presse catholique exerce sur la multitude des lecteurs l'action bienfaisante et complète que nous souhaitons, il faut qu'elle même multiplie ses œuvres, ses moyens et ses ressources. Il faut que des publications populaires, peu dispendieuses, à la fois simples et intéressantes [...] puissent se répandre dans toutes les classes de la société [...]. » (M.E.Q., X, 45, pp. 61-62.)

catholique, se veut une reprise de l'œuvre interrompue. En 1919, on fonde l'Œuvre des tracts et, en 1920, les Semaines sociales du Canada. Il faut souligner que les trois initiatives qui marquèrent cette période sont l'œuvre du père Archambault, alors supérieur de la villa Saint-Martin (1914-1921).

Ce n'est qu'avec le retour du père Archambault, en 1929, que l'E.S.P. va connaître une nouvelle lancée, puis son apogée au début des années 1930. Il n'est pas exagéré de parler d'une seconde fondation. De fait, l'E.S.P. est d'abord l'affaire de son directeur. Au cours de cette décennie, on multipliera les œuvres à plaisir. On met sur pied un service de presse hebdomadaire (1933-1939) auquel est affiliée une centaine de journaux. L'École de formation sociale est organisée en 1931 et, en 1933, on annoncera l'ouverture de l'École normale de Vaudreuil, lieu de formation de conférenciers et de propagandistes de la doctrine sociale catholique. Les journées anticommunistes verront le jour en 1934.¹¹ Toutes les campagnes de cette décennie seront appuyées par des causeries à la radio, des manifestations publiques, des cours et des conférences, des journées sociales et des cercles d'études. En 1934, le secrétariat général des retraites s'établit dans les bureaux de l'E.S.P. Les retraites fermées, lancées par le père Archambault en 1909, étaient devenues un outil majeur dans la formation de catholiques sociaux. Finalement, la naissance de l'*Ordre nouveau*, en 1936, viendra compléter toute cette organisation de diffusion.

On ne peut parler de l'E.S.P. des années 1930 sans évoquer la fameuse « journée des treize », couronnée par la publication du Programme de restauration sociale.¹² Il s'agit là d'un événement dont l'influence sur la société québécoise reste à étudier. On ne connaît pas encore tous les dessous des événements qui vont de cette mémorable journée du 9 mars 1933 au renversement des libéraux en 1936 en passant par le Second programme¹³ et la fondation de l'Action libérale nationale (A.L.N.) en 1934. Il est certain cependant que l'E.S.P. et les Jésuites, qui abritaient aussi les Jeune-Canada, ont participé à ce tournant politique.

En 1932, le Commonwealth Co-operative Federation (C.C.F.) lançait à Régina son Manifeste. Dans les milieux catholiques, cela était perçu comme un signe de la menace communiste au pays. Fallait-il opposer simplement à ce programme une réfutation? Était-ce suffisant pour en détourner tous ceux que la crise et le chômage laissaient sans espoir? Fallait-il, en détournant les gens de la C.C.F., les abandonner entre les mains des vieux partis compromis avec les « trustards » et amis de la dictature économique? Devant les pressions de plus en plus nombreuses qui s'exerçaient et les demandes répétées de catholiques qui réclamaient des directives, il est apparu de plus en plus évident que seul un

11. *E.S.P.*, brochure 251-252-253, 1934-1935.

12. Voir : *E.S.P.*, brochure 232-233, 1933, 32p.

13. Voir : *E.S.P.*, brochure 239-240, 1934-1935, 64p.

contre-programme pouvait s'opposer efficacement à celui de la C.C.F. Convaincus que ni le communisme ni la dictature économique n'offraient une promesse d'avenir, le père Archambault convoque treize ecclésiastiques, dont trois futurs évêques, au scolasticat de l'Immaculée Conception de Montréal.¹⁴

Deux rapports préliminaires avaient été préparés pour servir de base aux discussions. Le premier, du père Lévesque, analysait le programme de la C.C.F. Il trouvait que ce programme ne nous offrait qu'une vision matérialiste de l'ordre social, s'attaquait à la propriété privée et conduisait malgré lui à l'utilisation de la force ou de la violence. Le second rapport, celui du père Chagnon, dénonçait avec vigueur les abus du capitalisme et la concentration des richesses. Il appuyait l'organisation corporative et allait jusqu'à suggérer la nationalisation lorsque le bien commun l'exigeait. Par-dessus tout, il en appelait à la réforme des mœurs.

La discussion autour de ces deux rapports conduisit les treize congressistes à rédiger dès le lendemain un Programme de restauration sociale en treize articles. Peu de temps après, un groupe de laïcs réunis sous les auspices de l'E.S.P. publie ce qu'il est convenu d'appeler le Second programme, plus détaillé et plus technique.¹⁵ Ils y abordent la réforme morale, la restauration rurale, la question ouvrière, la lutte contre les trusts et finalement les réformes financières et politiques. Le programme publié à la fin de 1933 est bien accueilli par *l'Action nationale*, *le Devoir* et *l'Action catholique*. Cependant, il n'est pas sans causer un émoi dans les milieux politiques traditionnels, surtout dans les rangs des libéraux. Taschereau ne manque pas d'accuser les Jésuites et leurs protégés de faire de la politique sous le couvert de la religion et de l'action sociale. On sait que par la suite l'A.L.N. se réclamera de ce programme, de même que l'Union nationale (U.N.), voire même les libéraux à l'élection de 1936, ce qui ne manquera pas de créer certaines confusions.

14. Ce sont : M^{gr} Charbonneau, vicaire-général d'Ottawa ; M^{gr} Desranleau, curé de Sorel ; M^{gr} E. Lapointe, de Chicoutimi ; l'abbé Yelle, directeur du Grand séminaire de Montréal ; M^{gr} Lebon, du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière ; le père G.-H. Lévesque, jeune dominicain professeur à Ottawa ; le père Léon Lebel, s.j., aumônier général de l'U.C.C. ; l'abbé Philippe Perrier, professeur à Joliette ; l'abbé Jean Bertrand, aumônier des syndicats catholiques de Montréal ; le père Forest, o.p., doyen de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal, et finalement les jésuites Gagnon et de Léry, tous deux professeurs au scolasticat de l'Immaculée Conception.

15. Au nombre des signataires, on retrouve : E. Minville, des H.E.C. et président de l'Action nationale, Albert Rioux, président de l'U.C.C. qui aurait développé l'aspect agricole du programme, Alfred Charpentier se réservant la question ouvrière, Philippe Hamel rédigeant la partie qui concerne la finance et les trusts. On retrouve en outre : V.-E. Beaupré, J.-B. Prince, A. Vanier, A. Laurendeau, W. Guérin et R. Chalout. (D'après : R. RUMILLY, *Histoire de la province de Québec. La plaie du chômage*, XXXIII, Montréal, Valiquette-Fides, p. 212). Eugène L'Heureux et P. Gouin auraient aussi participé à ce Programme, mais sans en être les signataires.

Cette « journée des treize » marque un point de faite dans l'histoire de l'E.S.P. et un tournant important dans son évolution. Jusque là préoccupée de l'organisation des travailleurs en association, elle s'orientera de plus en plus vers le corporatisme comme remède au malaise social.

L'étude des brochures mensuelles de l'E.S.P. de 1930-1936 nous a permis de dégager l'arrière plan théologique de ce discours, de le restituer dans son univers de préoccupations, qui est davantage moral et religieux que socio-économique. Cette étude nous a permis surtout de dégager avec tout le relief nécessaire la notion d'ordre, concept organisateur de toute cette matière, clé de voûte de tout cet édifice doctrinal.

En effet, la préoccupation majeure de l'E.S.P., c'est de rétablir l'ordre dans la société, c'est-à-dire de redonner aux individus un comportement moral conforme à la loi de Dieu et de fonder les relations interpersonnelles sur la justice et la charité. Cette préoccupation s'inspire de l'éthique chrétienne et de catégories de moralité. Le refus de relations conflictuelles est inspiré d'une certaine lecture de l'Évangile. Bien plus, ce souci de l'ordre, de l'équilibre social, est tributaire de certaines conceptions théologiques, notamment d'une théologie de la création.

Lors de la création, il y a eu un passage du chaos au cosmos. L'œuvre créatrice de Dieu est génératrice d'ordre. Il ne s'agit pas d'un ordre à créer, à faire ou à inventer. Il s'agit d'un ordre définitif, donné à l'aube des temps. Le monde n'est pas créé contingent, imparfait, portant en lui-même la contradiction et le conflit. C'est le péché, mouvement par lequel les hommes se sont détournés de Dieu, qui a introduit le déséquilibre, le conflit, la lutte. Ce refus du Père a entraîné un déchaînement des passions et une lutte entre les frères. En conséquence, seule une soumission au Christ-Roi pourra rétablir l'ordre dans le monde.

L'ordre donné aux origines ne suppose pas non plus l'égalité des hommes entre eux, mais leur différence de condition, leur inégalité native. De cette inégalité hiérarchisée et organisée peut surgir la beauté et l'harmonie. Cette inégalité de nature peut aussi engendrer le désordre et le conflit, si la diversité est soustraite au principe d'autorité pour être soumise à l'égoïsme des intérêts particuliers.

Ce discours de l'E.S.P., véritable lecture de l'histoire contemporaine sur un patron d'histoire sainte, ce discours porteur des craintes, des contradictions et des hésitations de ce temps de crise était aussi annonciateur d'idées nouvelles, spécialement dans sa critique du capitalisme.

1. LE CAPITALISME

Les écrits traitant du capitalisme peuvent être classés en deux ensembles, axés respectivement sur les principes de collaboration et d'opposition. Dans le premier cas, on escamotera la dimension conflictuelle des relations de travail en voulant à tout prix sauvegarder une conception organique de la société où chaque parti, capital et travail, participe à une œuvre commune et se trouve interdépendant l'un de l'autre, lié dans une communauté d'intérêts, qui n'est rompue que par des excès ou des abus occasionnels. Avant 1933, on voudra recréer cette communauté d'intérêt au moyen de syndicats mixtes à base de bonne entente. Puis, après le Programme de restauration sociale surtout, on fera appel à l'État, gardien du bien commun, pour arbitrer les conflits et pour désamorcer les tensions sociales par le moyen de la réglementation et de la législation. D'autres textes mettent en relief un principe d'opposition : le grand capital étranger.

A) *Le capitalisme et l'utopie de la collaboration*

Toujours on reconnaît, du moins en principe, la valeur et la légitimité du capitalisme.

« Au sens exact du mot, le capitalisme est un régime fondé sur la propriété privée et la liberté individuelle, dans lequel les hommes participent à l'action économique, les uns par leur travail, les autres par leurs capitaux. Le travail recevant sa rémunération sous forme de salaire, et les capitaux sous forme d'intérêt ou de dividende. En soi, le régime n'offre rien d'illégitime, d'intrinsèquement mauvais. Au contraire, et à la condition, comme dit S.S. Pie XI, "d'être organisé selon la justice", c'est même le régime le plus propre à assumer l'épanouissement de la vie économique, support de la vie intérieure et morale et de la vie sociale. Mais la définition ci-dessus correspond-elle exactement au capitalisme comme l'entend le monde contemporain? Les abus ne l'ont-ils pas quelque peu défiguré? Selon Valensin, le capitalisme comme on le pratique aujourd'hui est "un régime dans lequel ceux qui possèdent l'argent se subordonnent tous les autres et assurent en quelque sorte la direction de la vie humaine". »¹⁶

Presque toutes les couleurs de la position de l'Église sur la question du capitalisme sont déjà affichées dans cette citation tirée du rapport de la rencontre des « Treize ». D'abord on distingue le capitalisme comme système du capitalisme comme régime, connu à travers sa traduction historique. Non seulement le premier se montre-t-il acceptable mais, bien plus, il présente d'indéniables avantages. Il établit d'abord un régime de collaboration économique entre les hommes. Ceux-ci, selon la diversité de leur condition, sont partenaires d'un même projet, associés à une même aventure.

16. E. MINVILLE, *E.S.P.*, brochure 232-233, 1933, p. 5.

« Mais le capitaliste, possesseur d'un auxiliaire indispensable au travail n'est ni un voleur ni un parasite, comme le prétendent les socialistes [...]. S'il est en possession légitime du fruit de son travail, ou du travail de ses ancêtres, on ne voit pas comment il serait à charge à la société, quand il procure à la même société l'argent indispensable au progrès de ses industries ou de ses entreprises à longue échéance.

« Le corps social enfin, comme le corps humain, a besoin d'une âme qui lui donne la vie et le mouvement. »¹⁷

Cette vision de la société comme communauté humaine où chacun, à la mesure de ses talents, participe à l'entreprise collective, est une première clé pour comprendre l'attitude de l'Église face au capitalisme. On voit avec justesse l'écart entre l'idéal du capitalisme et ses réalisations, mais on ne reconnaît pas que les principes mêmes puissent être viciés. On parlera plutôt des abus du capitalisme et on le considérera comme réformable. On n'avait pas l'intuition que le capitalisme était conduit, par les lois mêmes de la vie économique libre-échangiste, à produire pareils abus. L'analyse de la structure du capitalisme était faible, pour ne pas dire pratiquement inexistante. Les abus provenaient d'un dérèglement moral. Inspirés par la convoitise, les hommes ont installé l'injustice dans la vie économique. Mais cela n'est pas inhérent au capitalisme lui-même qui semble être encore un véhicule approprié pour le retour à la prospérité.

« Ce qui l'a gâté, profondément ébranlé, ce sont les abus. La loi du gain n'est pas la loi essentielle de la vie économique. La liberté est nécessaire, mais il ne faut pas la confondre avec la licence. Les lois économiques existent, mais elles n'ont pas la priorité sur la justice. Le capitaliste a mieux à faire que d'entasser des richesses. Il a un rôle social à jouer. Si un jour il le comprend, la prospérité et la paix régneront dans le monde. »¹⁸

Cette absence de condamnation laisse place à un projet. Par sa critique, l'E.S.P. veut engager le capitalisme dans une réforme. C'est une critique qui trace des voies d'avenir.

« Ce qu'il faut réclamer, ce n'est pas la confiscation de la propriété-capital, mais son ajustement aux besoins d'une économie humaine. La propriété-capital, à raison même de sa puissance, comporte un aspect social ; elle est un droit-devoir, un pouvoir qui doit respecter la grande loi providentielle, destinant les biens de la terre à la subsistance de tous les hommes. Le capital doit servir "à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles". Le capital doit remplir sa fonction sociale, de manière à rendre possible une distribution plus équitable des richesses, une répartition plus juste des ressources de ce monde. Ce que la justice sociale demande, ce n'est pas l'égalité des fortunes, mais un meilleur équilibre, le relèvement des prolétaires. »¹⁹

On pense pouvoir opérer cette réforme par l'intervention de deux régulateurs : le syndicalisme catholique et l'État.

17. T. LAMARCHE, *E.S.P.*, brochure 220, 1932, pp. 12-13.

18. E. MINVILLE, *op. cit.*, p. 17.

19. L. CHAGNON, *E.S.P.*, brochure 232-233, 1933, p. 44.

1. *Une communauté d'intérêt gérée par le syndicalisme catholique*

« Le premier abus du capitalisme libéral fut donc de méconnaître la véritable nature du travail, et ainsi de rendre extrêmement pénible, difficile, précaire une collaboration indispensable à l'activité économique : celle du capital et du travail. Selon la théorie libérale, le travail est un produit comme un autre, qui tombe, comme le blé et le coton, sous le coup de la loi de la concurrence. On doit donc l'évaluer à sa valeur commerciale, sans se préoccuper du caractère humain de celui qui le fournit. »²⁰

En face de cette situation, la tâche de l'Église sera toute tracée : réconcilier la société, rétablir un lien d'unité entre le capital et le travail, les unir dans leurs intérêts communs. Le message chrétien est avant tout perçu comme un message de réconciliation et d'unité. L'Église tire de l'Écriture même l'inspiration de sa mission.

« Le divin pasteur a légué son secret à l'Église, "Aimez-vous les-uns les autres comme je vous ai aimés". Cette simple parole a suffi à la continuatrice du Christ, au cours des siècles, pour réconcilier le maître et l'esclave, pour briser l'élan destructeur des barbares, pour mettre fin aux guerres intestines qui ravageaient les états. Pourquoi, si les yeux des peuples s'ouvraient enfin à sa lumière et leurs cœurs à sa voix, ne lui serait-il pas donné de rendre aux sociétés modernes cette paix sociale qu'elles appellent de tous leurs vœux? »²¹

La voilà donc investie d'une mission particulière, elle « qui seule possède les paroles de la vie » :²² réconcilier les intérêts opposés. Et on ne pourra « qu'admirer la sereine assurance avec laquelle celle-ci proclame les principes et propose les solutions, qui seules rendront, au monde si tourmenté du travail, l'ordre et la concorde sans lesquelles il n'est pas de vraie prospérité ». ²³

La première solution qui est retenue et qui connaîtra une grande vogue surtout avant 1933, ce sera la création d'unions, d'associations ouvrières. Au cours de cette période, on aura fort à faire pour vendre l'idée du droit d'association. Car on n'a pas achevé de déraciner toutes les préventions contre le syndicalisme. Elles subsistent aussi bien dans l'opinion publique que chez des patrons récalcitrants.

« Il est temps que certaine presse, ancrée dans un conservatisme étroit et borné, cesse enfin de dénigrer systématiquement le syndicalisme et de le représenter comme un facteur de désordre social. »²⁴

« Les patrons n'ont pas le droit d'interdire à leurs ouvriers l'affiliation à un syndicat qui poursuit par des moyens honnêtes le but légitime qu'il s'est tracé ni de congédier les travailleurs qui passeraient outre à cette défense. La clause anti-syndicale insérée dans le

20. E. MINVILLE, *op. cit.*, p. 7.

21. A. MULLER, *E.S.P.*, brochure 192, 1930, p. 31.

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

24. *Id.*, pp. 22-23.

contrat de travail ne nous paraît admissible que si elle vise une association en particulier et pour des motifs de tout point légitimes : hostilité injuste du syndicat, procédés déloyaux, excitation à l'insubordination ou à la révolte. »²⁵

Dans sa conception initiale, le syndicalisme ne vise pas avant tout la transformation du capitalisme. Il est d'abord un instrument de protection des intérêts des travailleurs par la mutualité. On concevait alors que la forme achevée du syndicalisme était l'association mixte de patrons et d'ouvriers. Telles avaient été les tentatives des catholiques sociaux européens reprises ici par Eugène Lapointe.

« On peut sans doute voir dans les associations mixtes la réalisation la plus parfaite du syndicalisme, car elles s'inspirent de deux idées exactes : l'harmonie des intérêts de tous les collaborateurs d'une même entreprise industrielle et les obligations du patronage chrétien. »²⁶

Ce syndicalisme de bonne entente, s'inspirant du paternalisme, semblait devoir être le meilleur régulateur des rapports sociaux. Ce type de syndicalisme n'était pas simplement le fruit d'une lecture particulière de l'Évangile qui mettait au premier plan les vertus d'unité, de charité, d'endurance et de patience. Il s'inspire aussi d'une vision de la nation. En quelque sorte, nous faisons partie d'une même famille. Nous sommes tous frères. Il ne peut y avoir entre nous d'opposition d'intérêts, de rivalités insurmontables. Nous avons une fraternité de sang. Cela ne suffit-il pas à nous rapprocher et à nous lier autour d'un objectif commun ?

« Or, chrétiens et nationaux, nos syndicats ouvriers relèguent au second plan le vieil égoïsme de classe, de castes et de métiers, pour rechercher avant tout, par des réclamations modérées, l'amélioration des conditions matérielles et sociales de tous les travailleurs de ce pays, y compris ceux de la terre. »²⁷

Contre le matérialisme étranger, on entonne à qui mieux mieux le couplet nationaliste connu et celui, non moins connu, de l'amour de la religion, pour motiver les ouvriers à se regrouper dans des syndicats catholiques et nationaux.

« Il est déjà assez humiliant de constater que, depuis près d'un demi siècle, une grande partie du travail organisé s'est développé sous le souffle matérialisant de l'esprit américain avec la connivence de chefs canadiens mal éclairés. Le moment est venu plus que jamais pour le peuple ouvrier canadien de lever fièrement la tête, de secouer le joug qui l'opprime et de reprendre son autonomie perdue [...]. Notre pays est le seul au monde où les ouvriers soient dans l'obligation d'aller mendier une direction à l'étranger pour la conduite de leurs affaires. C'est en vue de faire disparaître cette situation intolérable et d'harmoniser dans une même pensée l'amour de la religion et l'amour de la patrie qu'est né le syndicat catholique national. »²⁸

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. A. CHARPENTIER, *E.S.P.*, brochure 253, 1934, p. 22.

28. R. BÉNARD, *E.S.P.*, brochure 253, 1934, p. 18.

Le motif le plus décisif qui a conduit à l'établissement d'un tel syndicalisme a sûrement été la crainte des élites de voir se constituer un pouvoir populaire qui leur échapperait, un mouvement inspiré de chefs étrangers.

« N'est-il pas à propos de jeter un regard sur ce qui se passe actuellement dans notre province et de se demander où nous allons et ce qui va advenir de notre population ouvrière, laissée aux mains des fomentateurs de désordre étrangers à notre race, à notre langue et à notre religion ? [...] ne serait-il pas temps de mettre ordre dans nos affaires en délogeant ces agitateurs inspirés par le seul sentiment d'un bénéfice personnel et avec le désir de faire passer sous la domination étrangère l'organisation de notre travail ? »²⁹

Mais cette vision de la nation canadienne-française catholique qui inspirait cette pratique syndicale accrochait mal à la réalité. Lorsque l'E.S.P. fera une analyse plus subtile de la société canadienne-française et de sa situation économique, qu'elle se rendra compte que les patrons ne sont pas chrétiens, qu'ils nous sont étrangers et qu'on a affaire à de grandes sociétés anonymes, les trusts, notre pratique syndicale sera forcée d'évoluer. On prendra brutalement conscience qu'on n'est plus entre nous, en famille, avec des intérêts communs, que derrière ce réseau de relations à base familiale et paroissiale, l'économie du Québec était entrée de plein pied dans le grand ensemble économique nord-américain.

2. *L'État, gardien du bien commun et agent de réconciliation*

Refusant le libéralisme comme cadre des relations économiques, le syndicalisme catholique semblait cependant prisonnier de son utopie de réconciliation. On fera alors l'expérience d'un certain échec, et on l'avouera.

« Nous espérions mieux du syndicat tel que l'ont conçu et recommandé les docteurs de la sociologie chrétienne. Avouons-le sans détour : il n'a pas tenu toutes les promesses ni porté les fruits de conciliation et de pacification sociale que l'on escomptait. »³⁰

La collaboration entre le capital et le travail ne semblait plus guère possible sans la contribution d'un autre intervenant : l'État.

« [...] union et coopération [...] qui ne peuvent s'effectuer de nos jours entre ces deux facteurs [capital et travail] sans le concours de l'État, sans son stimulant, son appui et sa surveillance. En effet, n'est-ce pas par cette triple collaboration devenue indispensable entre le capital, le travail et l'État qu'il sera possible d'introduire l'ordre, l'équilibre et la justice entre les différents intérêts économiques de toutes les classes sociales ? »³¹

Par État, on entend une autorité supérieure aux différents partis, une autorité qui soit sagesse et gardienne du bien commun, des intérêts de tous. Quand l'E.S.P. parle de l'État, elle ne définit pas la forme de cette autorité. Elle

29. *Id.*, p. 17.

30. A. MULLER, *E.S.P.*, brochure 192, 1930, p. 16.

31. A. CHARPENTIER, *op. cit.*, p. 21.

évoque une réalité supérieure réconciliatrice et unificatrice de toutes les constituantes de la société. C'est un principe d'ordre mal défini dans son mode d'exister.

Cette réclamation se fait de plus en plus insistante. Et les champs d'activité couverts sont variés.

« Uniformisation dans tout le pays de certaines lois ouvrières qui ont une portée nationale ou internationale, — comme la réglementation des heures de travail. — Organisation progressive des assurances sociales à base contributive, de la loi fédérale des pensions de vieillesse. — Allocations aux mères nécessiteuses. — Salaire vital proportionné à la famille moyenne. — Expérimentation prudente des allocations familiales, en tenant compte du problème rural. — Primat du salaire sur les dividendes. — Salaire minimum aux journaliers. — Apprentissage obligatoire. — Conseil supérieur du travail et code du travail. — Extension juridique du contrat collectif. — Organisation corporative de la profession. — Retour de la mère au foyer. — Stricte observance du dimanche. — Initiatives publiques et privées qui faciliteront à l'ouvrier l'accession à la propriété. — Disparition des taudis. — Surveillance plus efficace de l'observation des lois ouvrières. — Révision de la loi des accidents du travail quant au choix du médecin et au délai donnant droit à l'indemnité. — Réglementation de la vente à tempérament. »³²

Ce sont là les propositions d'un projet qui veut réconcilier le social et l'économique, la vie familiale et le milieu de travail et qui ne laisserait pas dos à dos le capital et le travail, mais qui, par le recours à la gouverne, opérerait une brèche dans le laisser-faire et inaugurerait une situation de justice entre les deux antagonistes.

Par la législation et la réglementation, l'État doit tempérer les tensions sociales en réduisant les écarts entre les travailleurs et les patrons. Ces excès corrigés, le travailleur ne se retrouverait plus sans pouvoir, à la merci du patron et dans une position inférieure. Il deviendrait partenaire d'un projet social, trouvant sa place dans un ensemble.

Ce que l'on recherche par le recours à l'État, c'est un principe d'autorité, au-dessus des intérêts des partis, capable de régir la société qui semble n'être menée que par le conflit, la lutte et la concurrence.

« L'économie individualiste et libérale s'était imaginée que de l'incohérente mêlée de tous les appétits sortiraient automatiquement la paix et l'harmonie universelle. Erreur profonde que nous payons cher aujourd'hui ! L'indiscipline et la confusion ne sauraient engendrer l'ordre et la stabilité. Pour sortir de la présente anarchie il importe à tout prix, ainsi que le proclame l'encyclique *Quadragesimo Anno*, de replacer la vie économique sous le gouvernement d'un principe directeur fort et respecté. Mais, dans la société inorganique qui est la nôtre, qui donc formulera ce principe ? Qui imprimera la direction nécessaire ? On ne voit, en vérité, en ce moment, pour s'acquitter de cette mission que l'État. Sa fonction essentiellement subsidiaire lui fait un devoir de suppléer à la carence de toute autorité sociale, d'assumer des responsabilités que nul autre ne s'offre à porter. Il s'y est appliqué de son mieux et, si imparfaite qu'elle soit, sa réglementation vaut mieux toujours que la persistance de l'actuelle indiscipline. Loin d'incriminer de parti pris ses efforts, nous lui saurons gré de son

32. A. CHARPENTIER, *E.S.P.*, brochure 239-240, 1933-1934, p. 19.

intervention nécessaire. À une condition toutefois ! C'est qu'il ne la considère lui-même que comme une étape provisoire frayant la voie à une formule meilleure, mieux appropriée aux exigences de la vie sociale. »³³

Cet énoncé de la doctrine de l'État trace bien net le corridor de son intervention. Une société aux prises avec la division, la lutte des intérêts et menacée par la haine des classes doit trouver son unité quelque part, son principe de cohésion et de réconciliation. Au nom du bien commun, l'État intervient par mode de législation pour défendre les droits de chacun. Il ne s'agit pas ici d'économie dirigée, mais d'une économie soumise aux limites du droit. Mais tout n'est pas abandonné à l'autorité de l'État. Justement, cette autorité n'est prestigieuse que dans la mesure où elle n'est pas le recours commun. Le capitalisme est tempéré par deux régulateurs. D'abord celui de la base, l'organisation syndicale ou professionnelle, puis l'État, après avoir épuisé tous les recours des paliers inférieurs. C'est un rôle subsidiaire qui lui est confié.

B) *Un principe d'opposition: la lutte antitrust*

La seconde raison qui semble donner crédit au capitalisme aux yeux de l'Église, c'est le climat de liberté et d'initiative que celui-ci semble offrir. C'est encore en quelque sorte le principe de subsidiarité qui est avancé. Il faut laisser le soin à la base d'organiser la vie économique, de la prendre en charge et de la revitaliser. Voilà la deuxième clé.

Bien que l'on ne mette pas en doute les croyances en la libre initiative et en la libre entreprise comme moteur et dynamisme premier du développement économique, une critique plus moderne du capitalisme distinguera la grande entreprise capitaliste de la petite entreprise nationale et familiale, dont le paternalisme était la règle des relations de travail.

C'est la conscience du caractère anonyme et étranger de la grande industrie et du grand capital qui pavera la voie à la critique la plus mordante du capitalisme, critique qui identifie cette fois une opposition radicale des intérêts.

« [...] ou bien la concurrence commerciale se fait chez nous, comme ailleurs, entre les maisons d'affaires, ou bien elle se fait entre les races, et nos concurrents n'auront naturellement de cesse que lorsqu'ils nous auront chassés du domaine des affaires. Si elle se fait entre les races, que vient-on alors nous prêcher sans cesse la conciliation, la tolérance, la coopération. »³⁴

C'était là porter un dur coup au fameux dogme de la conciliation à tout prix. On reconnaissait explicitement le fait du conflit d'intérêt, de la lutte et de l'opposition. Cette prise de conscience sera la première trouée dans cette vision du monde à l'abri de tout conflit. Par cette brèche se fauilera une critique du

33. A. MULLER, *E.S.P.*, brochure 266, 1936, pp. 15-16.

34. E. MINVILLE, *E.S.P.*, brochure 204-205, 1931, p. 13.

capitalisme beaucoup plus articulée, qui est en puissance, une critique du capitalisme comme système.

Cette reconnaissance du fait de l'opposition des intérêts raciaux ne conduit pas cependant dans l'immédiat à la reconnaissance du fait des intérêts de classe. Au contraire. L'appartenance à une même nation abolit les intérêts de classe. Les intérêts sont distingués strictement selon un clivage national et non social. La collectivité nationale est pratiquement indifférenciée socialement.

Le capitalisme libéral étant de fait un produit d'importation, spécialement anglo-saxon puis américain, cette réaction contre l'étranger portera en germe une critique sérieuse du capitalisme libéral et y conduira à court terme. Pourfendre, au nom du nationalisme, l'absence de démocratisation de la richesse et le pouvoir qu'elle confère à quelques-uns, c'est déjà attaquer le capitalisme. Pour l'E.S.P., il y a une certaine coïncidence entre la libération nationale et la libération sociale puisque les conflits d'intérêts cesseront le jour où des entrepreneurs autochtones auront pris le relai des capitalistes étrangers. Les énoncés les plus anti-capitalistes visent directement l'élément étranger qui contrôle notre économie.

« Personne ne doute plus que la génération montante n'endurera guère la dictature économique, et qu'elle ne consentira plus aux grands capitalistes étrangers la situation privilégiée dont ils ont joui jusqu'ici à notre détriment. Si les grands industriels anglo-saxons ou américains veulent continuer d'exercer leur activité chez nous, ils devront désormais accepter les règlements que nos autorités politiques leur imposeront [...]. Nous sommes le nombre, il n'y a pas de raison que notre influence ne prédomine pas. »³⁵

Comment l'Église du Québec pouvait-elle finalement donner crédit à un système introduit ici par le colonisateur, qui excluait notre élite de ses rangs et maintenait le peuple dans la dépendance? C'est donc à partir d'un critère national que sera introduite cette critique nouvelle du capitalisme.

Cette nouveauté de l'enseignement social ne prend pas sa source d'abord ou principalement dans les encycliques, qui jugeaient encore le capitalisme selon des représentations anciennes de l'entreprise privée, artisanale et restreinte. *Quadragesimo Anno* se démarque à peine de cette perspective.³⁶ À partir de 1933, l'E.S.P. entreprend l'étude d'un mécanisme important du capitalisme: « la dictature économique ». À la conjonction de la crise financière, boursière et bancaire, du nationalisme naissant et de l'enseignement social pontifical naîtra ce trait original de notre enseignement social: la lutte antitrust, distinguant le capitalisme de bon aloi du capitalisme libéral abusif centralisateur et monopolistique.

35. *Ibid.*, p. 13.

36. Toutes les références aux encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* sont tirées de leurs textes reproduits aux Éditions Saint-Michel, dans la collection « Discours du Pape ». J'emprunte à ces ouvrages la numérotation des paragraphes.

On accusera ce capitalisme outrancier d'abolir la liberté d'initiative et la concurrence qui sont à la base du capitalisme lui-même.

« [...] la richesse n'a pas cessé pour autant de se concentrer entre les mains d'une minorité de plus en plus réduite d'individus qui jouissent en quelque sorte d'un pouvoir discrétionnaire sur la multitude des moins pourvus et des déshérités. [...] En effet, dès qu'on reconnaît aux détenteurs de l'argent la liberté de s'associer [...] on leur reconnaît du même coup la liberté d'étendre en quelque sorte indéfiniment leur association [...] même jusqu'à supprimer la loi de la concurrence, régulateur suprême de l'organisme économique-libéral. Dès lors qu'on n'oppose à l'exercice du droit de propriété aucune limite [...] on reconnaît au capitaliste la faculté [...] de mobiliser entre ses mains, s'il en a la force, le commandement d'une ou de plusieurs branches de l'industrie, du commerce et de la finance. »³⁷

C'est dans ce contexte que sera réintroduite la doctrine de l'Église sur la limitation du droit de propriété. Cette perspective particulière amènera des développements spécifiques à cette doctrine, tout en lui demeurant foncièrement fidèle. Bien entendu on rappelle la doctrine traditionnelle qui remonte à saint Thomas.

« C'est de la nature et donc du créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété. Ce droit comporte des obligations sociales qui en tempèrent l'usage et le subordonnent aux exigences du bien commun. »³⁸

C'est là une paraphrase exacte de l'enseignement pontifical qui, en plus d'assurer la légitimité de ce droit de propriété, en distingue le droit de l'usage et en définit un aspect individuel et social.³⁹ La justice, selon *Q.A.*, garantit ce droit de propriété et la charité enseigne, pour sa part, des obligations liées à l'exercice de ce droit. Ce recours à deux vertus distinctes pour régir le droit de propriété est ici une perversion de la doctrine thomiste. L'accomplissement du devoir de ne faire qu'un usage honnête de ses biens ne pouvait être exigé en justice. Cette distinction affaiblit considérablement les limitations à imposer à l'usage qui est fait de ce bien.

Mais cet enseignement qui s'emploie à tempérer l'usage abusif du droit de propriété en exposant les responsabilités sociales conséquentes, cet enseignement qui reprend et commente les énoncés classiques occupe relativement peu de place comparativement à l'exposé de la limite du droit de propriété par la nationalisation. L'avancée dans cette direction constitue un trait original de l'enseignement social québécois à cette époque.

« Certaines catégories de biens confèrent parfois une puissance économique trop considérable pour qu'elle soit laissée entre les mains de personnes privées. Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller, dans des cas particuliers, la gestion publique, nationale, provinciale ou municipale. »⁴⁰

37. E. MINVILLE, *E.S.P.*, brochure 232-233, 1933, pp. 8-9.

38. L. CHAGNON, *op. cit.*, p. 62.

39. *Q.A.*, 550.

40. L. CHAGNON, *op. cit.*, p. 62.

Cet article majeur du Programme de restauration sociale emprunte pour une part au vocabulaire d'un paragraphe marginal de *Q.A.*⁴¹ relatif à la propriété privée. Le cœur de la doctrine de l'encyclique de Pie XI quant à la propriété privée était contenu aux paragraphes 549-556 et elle ne disait mot de la nationalisation. Bien au contraire, elle rappelait *R.N.* qui signalait « qu'envahir les propriétés étrangères sous prétexte d'une absurde égalité, sont choses que la justice condamne et que l'intérêt commun lui-même répudie ».⁴² Non seulement on ne conférait pas à l'État le droit de nationaliser, mais il devait être le protecteur de la propriété privée. Quant à *Q.A.*, dans le même esprit, elle affirme que « la justice qu'on appelle commutative prescrit le respect des divers domaines et interdit à quiconque d'envahir, en outrepassant les limites de son propre droit, celui d'autrui ».⁴³

Ce qui n'était dans *Q.A.* qu'un paragraphe isolé, qui n'entrait pas dans le cadre et la cohérence de l'enseignement sur la propriété, se verra ici singulièrement développé, mais à l'abri toujours de la prudence et de la modération.

« Il est par exemple des services d'utilité publique si considérables que l'État peut juger nécessaire de les diriger lui-même ou de les faire exploiter en régie. Mais il faudra procéder chaque fois avec maturité, dans l'unique souci de la prospérité commune; et "la socialisation doit être limitée à une minorité d'entreprises: autrement elle aboutirait par la force des choses au collectivisme" (Code de Malines, 164). »⁴⁴

Ces développements sont d'autant plus surprenants qu'ils arrivent à un moment où l'on vit avec la hantise du communisme auquel on fait surtout grief de vouloir détruire la propriété privée. Cette phobie du communisme est si présente qu'à toutes les fois qu'on évoque la nationalisation, on ajoute une réserve qui tend à se prémunir d'avance contre les exagérations.

Cette brèche dans la pensée sociale de l'École, ce développement de la doctrine semble avoir été principalement motivé par les limites qu'imposaient les trusts à la réalisation de deux objectifs nationaux: le programme de colonisation et le contrôle de nos ressources hydro-électriques. On a surtout retenu dans notre mémoire collective la fameuse campagne contre les trusts de l'électricité qu'on a identifiée au docteur Philippe Hamel. Bien que celle-ci ait été marquante, soulignons plutôt l'inquiétude en face des grandes concessions forestières consenties, pour presque rien, au grand capital, car cet aspect de la question est souvent ignoré.

« L'Abitibi et le Témiscamingue semblent des territoires illimités. Mais encore là on trouve des territoires donnés à des compagnies [...]. Ailleurs, c'est pire encore. Dans la

41. *Q.A.*, 594.

42. *R.N.*, 472.

43. *Q.A.*, 552.

44. M^{gr} GAUTHIER, *E.S.P.*, brochure 242, 1934, pp. 13-14.

Beauce, il y a cinq ou six paroisses et peut-être davantage qui pourraient être fondées si la compagnie Breakey ne détenait pas les territoires obtenus autrefois pour une chanson. [...]

« Serons-nous donc toujours condamnés à conquérir notre propre pays? N'est-ce pas humiliant que cette présence d'étrangers chez nous qui passent leur temps à dire au Canadien : "Tu n'iras pas plus loin".

« [...] Faut-il être serviles comme nous pour supporter un tel état de choses? »⁴⁵

Le réveil a été sonné avec presque autant de vigueur dans le secteur foncier qu'à propos des ressources hydro-électriques. La mentalité des Québécois était très sensible à cette désappropriation du sol, jusque là leur seul bien. Par rapport au passé, on avait l'impression de perdre du terrain et on ne pouvait se permettre un tel recul. Cette terre qui avait été le centre de la survivance nationale, cette terre qui avait nourri les ancêtres et qui avait été arrosée de leurs sueurs et de leur peine, cette terre qu'on avait conservée malgré la conquête, ne pouvait pas leur être enlevée. Avant de vouloir faire un pas en avant dans le contrôle de l'économie en devenant maître d'un secteur d'avenir, l'hydro-électricité, il fallait s'assurer de ne pas perdre l'acquis. C'est pourquoi la lutte se fera sur le front de la propriété foncière à l'occasion de ces années de retour à la colonisation.

« L'État ne peut plus entreprendre un mouvement de colonisation de quelque envergure sans se heurter dans tous les coins de la province à des seigneureries ou à des réserves forestières concédées à des compagnies. Près de la moitié de la province n'appartient plus aux fils des pionniers du pays. L'intérêt général doit passer avant celui de quelques spéculateurs. Il demande qu'on fasse rentrer dans le domaine public ces seigneureries ou réserves qui arrêtent le développement de la colonisation. »⁴⁶

Voilà le scandale : petit à petit notre espace de liberté est restreint. Nous ne sommes plus maîtres chez nous. Cette menace à son indépendance trouvait résonance chez le peuple de cette décennie, d'autant plus qu'à la lumière de la crise, on était plus sensible encore à l'insécurité provoquée par sa situation. Salariés et urbains, complètement dépendants du travail, ne pouvant plus compter sur les ressources de leur terre pour se procurer un peu de subsistance et de sécurité, les gens sont abandonnés à la rue. Ils ont le sentiment d'être dépossédés, de n'avoir plus rien à eux.

Cette reconquête du pays par sa base poursuit avant tout une préoccupation agricole. Il ne s'agit pas encore de se protéger contre l'accaparement du sous-sol minier. Ce qui semble prioritaire, c'est de redonner au plus grand nombre possible le moyen de survivre par l'exploitation agricole. Cette intervention de l'État contre les gros propriétaires fonciers n'est pas une collectivisation de la terre, mais une intervention en vue d'une meilleure distribution, intervention en faveur de petits propriétaires, pour remettre la terre à une gérance privée, autochtone et domestique. On a ici un bel exposé de

45. G.-M. BILODEAU, *E.S.P.*, brochure 225, 1932, p. 21.

46. A. RIOUX, *E.S.P.*, brochure 239-240, 1933-1934, p. 16.

la position de l'E.S.P. au sujet de la propriété privée, appliquée à la propriété foncière.

« Il faut sans doute respecter la propriété légitimement acquise, mais c'est le cas ou jamais de distinguer le droit et l'usage. Le droit du seigneur, comme celui de n'importe quel individu, finit où commence le droit du voisin. Et si un seigneur a le droit comme tout le monde de posséder des terres [...], ce droit ne peut être si absolu qu'il aille jusqu'à compromettre les intérêts supérieurs de la société sans que celle-ci puisse se défendre [...]. Nous croyons qu'il est du devoir de l'État d'intervenir, et par voie d'expropriation ou d'échanges, sans léser par conséquent les droits légitimes des seigneurs, de réintégrer ces vastes propriétés au domaine agricole, de les ouvrir à la colonisation, rendant ainsi à la collectivité un droit qui vaut bien celui des seigneurs : le droit de vivre des ressources dont la Providence a doté son territoire. »⁴⁷

On voit avec évidence dans cet exposé que, tout en utilisant toujours le même terme de propriété privée, l'E.S.P., sans le traduire par une distinction conceptuelle claire, distingue nettement deux types de propriétés qui ne peuvent être régies par les mêmes règles. D'abord la petite propriété qui est, selon la doctrine, inaliénable et inviolable. Quand on fait la promotion du droit de propriété et quand on en condamne les violations, c'est ce type de propriété qui sert de référence. Puis il y a la grande propriété, concentrée entre les mains de quelques accapareurs. À son sujet, on louvoie.

La doctrine de l'Église est à se préciser. Avec timidité mais avec une conviction qui s'affirmera de plus en plus, elle dénoncera la grande propriété. De fait, elle prend une distance critique ferme par rapport à la propriété capitaliste, n'y voyant, non pas la réalisation achevée de l'exercice du droit de propriété, mais une déformation et un abus.

C) *Libéralisme économique et capitalisme, deux notions distinctes*

Une vision organique du social qui postule que chaque individu, quel que soit son statut, contribue pour sa part à l'ensemble, est un élément de la totalité, a conduit l'E.S.P. à cautionner le capitalisme dans la mesure où il réunit, rassemble des partenaires, distincts dans leur compétence et leur rôle, dans une activité de production. L'objectif de la communauté d'intérêt, de la participation complémentaire de chacun à une œuvre commune a motivé l'appui de l'E.S.P. au capitalisme et son désir d'en corriger les abus. Par ailleurs, l'introduction d'un élément extérieur à la communauté, le grand capital anonyme et étranger, a conduit l'E.S.P. à s'opposer avec vigueur au capitalisme ou plus précisément au libéralisme économique.

Cette analyse nous conduit maintenant à examiner de plus près le contenu du concept « capitalisme ». L'E.S.P. utilise le terme dans un sens précis et, sans le passage par un examen minutieux du langage, nous risquons de mal interpréter son jugement sur le capitalisme.

47. E. MINVILLE, *E.S.P.*, brochure 238, 1933, p. 19.

Il est remarquable que quelques textes cités plus haut parlent de l'économie individualiste et « libérale », du « libéralisme économique » ou de « l'école libérale », mais n'utilisent pas le vocable capitalisme. Est-ce là purement l'effet du hasard ? Nous croyons pouvoir affirmer que l'E.S.P. distinguait le libéralisme économique du capitalisme, sans que cette distinction soit clairement thématifiée et toujours dégagée avec la même évidence. Poursuivons cette hypothèse dans l'analyse des textes suivants :

« Le capitalisme s'est inféodé au libéralisme économique, il s'est accroché aux postulats fondamentaux de la théorie libérale, à savoir : priorité absolue de l'intérêt personnel comme mobile de l'activité économique ; existence de lois naturellement productrices d'équilibre, d'harmonie sociale ; prééminence de la liberté comme principe de prospérité et de civilisation. »⁴⁸

Considérer que le capitalisme s'est inféodé au libéralisme économique, c'est bien admettre la distinction des deux. On considère alors que le capitalisme peut être un système autonome, affranchi du libéralisme économique qui ne fait que le qualifier à une période donnée de son développement historique. Le capitalisme ne serait pas de soi libéral. Cette idée de l'évolution historique du capitalisme, qui se présenterait alors sous la forme du capitalisme libéral, n'est pas absente du passage suivant.

« Le capitalisme doit évoluer. Le capitalisme n'est pas intangible [...]. Tant que l'on s'obstinera à donner à la richesse la forme d'une pyramide renversée, à la base extrêmement étroite — marquant la pauvreté des travailleurs — et au sommet volumineux — indiquant l'opulence des classes riches — aucune force humaine ne sera capable de faire tenir cette masse dans un équilibre aussi instable, aucune police, aucune armée ne réussiront à mater les foules exaspérées, à refréner le flot des révoltes collectives. »⁴⁹

L'élément le plus commun de définition que nous ayons rencontré lorsque l'E.S.P. parle du capitalisme, c'est le fait de la collaboration entre le capital et le travail. Nous l'avons déjà noté au début de cette section. Le régime capitaliste est un mode de production dans « lequel les hommes contribuent à l'activité économique, les uns par les capitaux, les autres par le travail ». ⁵⁰ Voilà le capitalisme « en lui-même » et il n'est pas à condamner. Quand on donne une appréciation du capitalisme, on le fait à partir de cette définition et non de la situation présente. Pour décrire la situation présente on parlera alors des abus du capitalisme, de ses excès. Ce sont eux qui sont condamnables et ils sont attribuables à l'introduction des idées libérales en matière économique.

« La liberté des conventions n'est qu'un vain mot tant que l'ouvrier n'a pas le moyen de discuter efficacement le prix et les conditions de son travail [...]. Abandonné à ses seules ressources l'ouvrier ne sera jamais que la proie d'exploiteurs sans scrupules ou l'impuissante victime d'un régime économique et social défectueux. Ce fut l'honneur du parti catholique, à ce moment au pouvoir [...], d'avoir osé tirer de ces leçons les conclusions qu'elles

48. E. MINVILLE, *E.S.P.*, brochure 232-233, 1933, p. 6.

49. A. GRATTON, *E.S.P.*, brochure 243-244-245, 1934, p. 2.

50. L. CHAGNON, *op. cit.*, p. 43.

comportaient et inaugurer, malgré l'opposition tenace d'un libéralisme attardé, une politique réparatrice fondée sur l'harmonieuse coopération de l'initiative privée et de la loi. Ce changement de front consacre notre rupture définitive avec le manchestérianisme auquel nous avons trop longtemps sacrifié les intérêts les plus précieux de la personne humaine. »⁵¹

« Les événements eurent tôt fait de démentir les espoirs de l'école libérale. La libre concurrence engendra la lutte de tous contre tous. »⁵²

« C'est justement à propos de la rémunération du capital et de la direction de l'entreprise que le capitalisme, inspiré du libéralisme économique, est tombé dans une erreur de principe. »⁵³

Les dérèglements de la société ne sont pas le fruit du capitalisme, mais sont plutôt le fait du « néfaste individualisme » qui voit dans le conflit de tous les égoïsmes déchaînés le principe et la source de tout ordre et de tout progrès social, du libéralisme économique qui prêche « l'inutilité [...] de l'intervention de l'État dans les affaires ». ⁵⁴ C'est lui qui doit être mené au banc des accusés sans craindre de « remettre en question les fondements mêmes de l'orthodoxie manchestérienne ». ⁵⁵ Le véritable capitalisme, œuvre de collaboration, ne peut être laissé au seul jeu de la concurrence des appétits débridés, il réclame un principe d'ordre et d'autorité : l'État.

Sans l'avoir clairement thématiqué, l'E.S.P. avait perçu la transformation du capitalisme, celui-ci passant d'un capitalisme de concurrence entre établissements de taille modeste à un capitalisme de monopole où la concentration des entreprises en cartel par la formation de trusts abolit la concurrence et établit la domination des marchés. Le langage pour qualifier cette évolution demeure cependant flottant et imprécis. L'E.S.P., s'opposant au laisser-faire du libéralisme et refusant le dirigisme d'État, va favoriser, dans son souci d'ordre et d'organisation, une économie contrôlée, qui évite l'anarchie des économies dont le seul moteur est la concurrence des intérêts sans frein et d'autre part l'autoritarisme et la dictature des économies privées du dynamisme et de la créativité de l'initiative privée. C'est ainsi qu'on croit pouvoir contenir dans de justes limites la liberté individuelle.

« Dans une économie à base de propriété privée, avec le développement du machinisme et de la grande entreprise industrielle, le jeu du crédit et la collaboration des capitaux supposent un certain capitalisme, inévitable, et nécessaire. Mais il s'agit de réaliser un capitalisme humain, dirigé par la loi chrétienne de justice et de charité, socialement aménagé, contrôlé par l'action de l'État et l'organisation professionnelle. »⁵⁶

51. A. MULLER, *E.S.P.*, brochure 216, 1932, p. 4.

52. E. MERCIER, *E.S.P.*, brochure 201, 1930, p. 6.

53. E. MINVILLE, *op. cit.*, pp. 6-7.

54. A. GRATTON, *op. cit.*, p. 1.

55. A. MULLER, *E.S.P.*, brochure 216, 1932, p. 5.

56. L. CHAGNON, *op. cit.*, p. 44.

D) *La conversion de l'économie et le retour à la loi divine*

L'appel aux organisations intermédiaires, le recours à l'État par le moyen de la réglementation et de la législation, voire même de la nationalisation, ne pourront à eux seuls remettre le capitalisme sur ses rails. C'est à la conversion que nous sommes conviés. La Révolution française et le libéralisme qui en est sorti, détournant les peuples de Dieu et de l'Église, sont les responsables de la désorganisation de la vie économique et des abus du capitalisme.

« Contrairement aux belles promesses des faux libérateurs, le siècle de la liberté, de l'égalité et de la fraternité sans religion est celui de la plus mauvaise répartition des richesses, quelques millionnaires concentrant toute la fortune dans leurs mains [...] »⁵⁷

En se détournant de Dieu, l'homme a perdu la maîtrise de ses instincts qui ont engendré le mal social. Instinct de posséder et de dominer, égoïsme et haine de classe, violence et orgueil. Il faut donc entreprendre la moralisation des individus et des institutions ; « [...] l'économie doit être subordonnée naturellement à la morale et une économie vraiment humaine est nécessairement morale ». ⁵⁸

On ramène ainsi à son principe le malaise social. Il vient de l'affranchissement de l'activité économique de la loi divine, de la loi naturelle. La crise de la société est une crise morale et spirituelle puisque l'économie n'a pas voulu être assujettie à la morale, mais trouver sa règle et son inspiration dans le laisser-faire. Se détournant de Dieu, on a considéré l'avoir comme un absolu et, du coup, on a mis en échec la fraternité. « Produire est devenu la loi suprême de l'humanité. Celle-ci d'un cœur léger, a jeté pêle-mêle toutes les valeurs spirituelles dans le creuset d'où s'écoule le flot pressé des richesses créées. »⁵⁹ Il s'impose donc de revoir la hiérarchie des valeurs, afin de les organiser dans une juste mesure les unes par rapport aux autres, subordonnant l'ordre matériel à l'ordre spirituel. C'est promouvoir une vision humaniste ou même spirituelle de l'économie. Peut-on vouloir engager l'économiste, le financier et l'industriel dans une même problématique ? En tout cas on le suggère.

« Les économistes n'ont pas le droit de mettre au premier rang de leurs préoccupations "la richesse", ni les industriels ou les financiers "les profits", ni enfin le peuple anonyme "l'argent". Qu'on les appelle richesses, profit, argent ou autrement, les biens matériels ne peuvent pas être la vraie fin de l'activité économique. Dans ce problème, il y a deux facteurs non pas un seulement : les besoins humains et les biens matériels. Et il importe de mettre chacun à sa place. Ou bien subordonner les besoins humains aux biens matériels ou bien subordonner les biens matériels aux besoins humains ? Ordonner les hommes aux choses, ou bien ordonner les choses aux hommes ? Sommes-nous les serviteurs des richesses, ou les richesses doivent-elles nous servir ? Le bon sens lui-même nous avertit d'accorder la primauté à l'homme. »⁶⁰

57. E.S.P., brochure 274-275, 1936, p. 47.

58. G.-H. LÉVESQUE, E.S.P., brochure 251-252, 1934-1935, p. 45.

59. A. MULLER, E.S.P., brochure 266, 1936, p. 4.

60. G.-H. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 44.

On voit mieux se dégager les préoccupations de l'Église dans son intervention dans le domaine économique. Elle ne se présente pas comme spécialiste en économie et ne propose pas une analyse technique de la situation. Elle se présente comme gardienne de la moralité et préoccupée de la défense de tous les hommes, en particulier des plus faibles.

« Que nos réformes soient donc vraiment sociales. Qu'elles s'occupent de toutes les personnes humaines, mais qu'elles favorisent d'abord celles qui sont les plus en souffrance : les pauvres, les malades, les mères nécessiteuses, les vieillards, les jeunes chômeurs [...] »⁶¹

On le voit, cette ambition ne peut seulement dépendre pour sa réalisation d'un cadre législatif. Elle fait appel à la pratique des vertus morales et nécessite une réelle conversion pour que l'économie soit perçue comme un service de l'humain.

« [...] tous les hommes, quels qu'ils soient, sont supérieurs à tous les êtres d'ordre matériel. Et par conséquent, tous les hommes, quels qu'ils soient : le pauvre comme le riche, l'ouvrier comme le bourgeois, le faible comme le fort, ne doivent pas être considérés comme des outils et comme des instruments, leur travail ne doit pas être considéré comme une marchandise, mais bien comme un moyen de gagner leur noble subsistance [...] tous les hommes, sont foncièrement égaux [...]. Et par conséquent, tous les hommes ont une dignité et tous les hommes ont des droits qu'il n'est permis à personne de violer. »⁶²

Cet humanisme démocratique se veut aussi un humanisme intégral : « [...] il s'agit de servir l'homme tout entier, toute la personne humaine, et non de la servir dans l'une seulement de ses parties. En d'autres termes, l'économie doit tenir compte de la nature de l'homme, de son âme aussi bien que de son corps ». ⁶³ L'invitation est faite à prendre « conscience de sa vraie vocation qui est d'être un homme, dans toute la beauté et la grandeur du terme, et non une machine à produire, quasi sans âme et sans pensée ». ⁶⁴

Puisque ultimement la crise se présente sous le jour d'une crise morale et spirituelle, le recours à la législation et aux organisations intermédiaires ne constituera pas une solution entière au problème. Il s'agit de remettre sur ses rails le train de l'histoire qui a connu une erreur d'aiguillage au moment de la Révolution française. Le pire qui pourrait advenir, c'est que le libéralisme qui libère tous les instincts et instaure la lutte des différents intérêts s'exacerbe et mène jusqu'à la haine des classes, au communisme encore plus arreligieux et amoral.

61. *Id.*, p. 47.

62. L. GIRARD, *E.S.P.*, brochure 253, 1935, p. 10.

63. G.-H. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 45.

64. *E.S.P.*, brochure 257, 1935, p. 12.

II. LE COMMUNISME

Quantitativement, la place accordée à la lutte anticommuniste⁶⁵ dans les publications mensuelles de l'E.S.P. placerait au premier rang des préoccupations de ce mouvement cette « croisade moderne ». Pour la période étudiée, janvier 1930 à décembre 1936, vingt-cinq numéros sur quatre-vingt-quatre, soit 30% de l'ensemble, sont préoccupés par la lutte anticommuniste.⁶⁶ L'offensive débute au mois de mars 1931. Elle sera menée non seulement au moyen des publications mensuelles, mais aussi par le biais de posters, de causeries radiophoniques, de journées et de manifestations anticommunistes,⁶⁷ d'expositions de la propagande communiste au Canada, de messages aux journaux sous forme de communiqués hebdomadaires par le service de presse de l'E.S.P., de tracts, etc. L'importante proportion que prend cette campagne dans l'ensemble laisserait facilement croire que la lutte anticommuniste a été la note dominante de l'action et le cœur de la pensée sociale de l'E.S.P. au cours de cette décennie.

De toute évidence, l'identification d'un adversaire a pour fonction de canaliser les énergies et mettre les troupes en état de mobilisation. Il nous faut resituer cependant cette réaction dans l'ensemble de la pensée de l'E.S.P. pour en comprendre l'originalité. Cette lutte anticommuniste n'est pas une totalité qu'on peut isoler, détacher du reste de l'action et de la pensée de l'E.S.P.

Au départ, notons l'articulation dialectique dans l'histoire du féodalisme, du libéralisme et du communisme. Le féodalisme et le communisme ont en commun une vision communautaire du social, contrairement au libéralisme. Celui-ci a une conception individualiste de la société. Il est étonnant de voir comment l'Église mettra plus d'ardeur à combattre le communisme qui partage pourtant un idéal de société semblable au sien, fondé sur des solidarités de type communautaire, que le libéralisme fondé sur l'individualisme. C'est que la crise infléchit le pouvoir du capitalisme libéral, ou tout au moins le met en discussion. L'utopie communiste demeure alors face à face avec les tenants de l'ordre ancien, offrant chacun une solution de rechange au monde qui croyait assister à la chute du capitalisme. Quelle était des deux, de la fuite dans le futur (communisme-socialisme) ou du refuge dans le passé (féodalisme), la vision idéale qui allait s'imposer comme solution à la crise ?

65. On pourrait parler plus généralement de la lutte antirévolutionnaire qui est avant tout identifiée au communisme russe.

66. Notre jugement peut s'accorder avec celui d'A.-J. BÉLANGER, dans : *L'apolitisme des idéologies québécoises. Le grand tournant de 1934-1936*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1974, p. 308. Il souligne que, de mars 1931 à août 1936, « vingt-cinq numéros sur cinquante-six [...] sont dans leur totalité absorbés par l'anticommunisme [...] ». L'expression « dans leur totalité » est sans doute excessive. Dix-neuf le sont en totalité et six autres ne le sont que pour une bonne part.

67. Voir à cet effet : *E.S.P.*, brochure 251-252, 1935, et *E.S.P.*, brochure 253, 1935.

La position de l'E.S.P. est simple : le communisme qui se présente comme une réponse à la crise ne saurait constituer une solution. Au contraire, il ne peut nous entraîner que dans un désordre pire encore car il est foncièrement immoral, antifamilial, antireligieux, ruine le droit de propriété, énonce une doctrine viciée à propos de l'État, s'impose au moyen de la violence et, de ce fait, installe le désordre et contrevient aux lois de la nature. Voilà le communisme tel que dépeint dans les sommaires.

« Tel est le régime, faux et désastreux à tous les points de vue, économique, social, religieux, auquel on voudrait faire adhérer les ouvriers canadiens en leur cachant sa véritable nature. Maintenant qu'ils savent ce que c'est, qui, parmi eux, voudrait être communiste, c'est-à-dire

Contre la propriété

Contre la famille

Contre la religion? »⁶⁸

A) *Le communisme, solution à la crise ou chemin de perdition?*

« Le rêve communiste est séduisant. Il promet une revanche contre les abus du capitalisme privé. Aux victimes de la crise actuelle, il fait entrevoir un mystérieux royaume d'égalité. »⁶⁹ Le communisme se présente donc comme la solution de rechange au régime capitaliste dont la crise consacre l'échec. Non seulement le libéralisme a failli dans son entreprise de prospérité mais, pire encore, il s'est montré incapable de démocratiser les bienfaits de la révolution industrielle. Au contraire, il a établi un fossé entre les riches et les pauvres, assujettissant ces derniers à un dur labeur au profit des premiers. Devant ce fait, l'E.S.P. est bien consciente de la force d'entraînement et de la fascination que peut exercer le communisme sur les masses.

« Il s'exprime par un vocabulaire enivrant, captivant pour les simples qui s'en laissent pénétrer et saouler comme d'une boisson qui endort et fait oublier la misère du jour. Il fait chanter au cœur les grands thèmes qui ont le plus d'emprise sur l'espèce humaine. Ils [les meneurs bolchéviques] font briller à leurs yeux [des populations] l'espoir de la future béatitude du prolétariat, le jour où seuls survivront Marx et l'ouvrier, maître du monde. Ils annoncent le fameux évangile de la fraternité, déjà exploité par les révolutionnaires européens [...]. Le Russe privé de sa foi, souffrant et isolé, vit nécessairement de superstitions et d'espérances dans une béatitude aléatoire — tant il est vrai que personne ne peut se passer, ou d'espoir fondé sur le possible, le réalisable ou d'illusions chimériques, quand la misère découvre la face hideuse des désespérances. Quelles cordes puissantes pour émouvoir le cœur de tous les ouvriers en temps de crise mondiale ! »⁷⁰

Cependant, si, sous le couvert de messianisme ou sous les apparences d'un mysticisme sauveur, le communisme se présente comme la solution à la crise, il ne faut pas se laisser berner par un pareil procédé. Il faut se méfier du chant des

68. E.S.P., brochure 207-208, 1931, p. 62.

69. L. CHAGNON, E.S.P., brochure 217-218, 1932, p. 1.

70. T.M. LAMARCHE, E.S.P., brochure 220, 1932, pp. 3-4.

sirènes qui pourraient nous entraîner en eaux troubles. Il faut surtout ne pas se laisser convaincre par ces fabricants d'illusion. On s'emploiera alors à convaincre le lecteur que la propagande communiste est mensongère et trompeuse. Aux descriptions enchanteresses du paradis moscovite présentées par la propagande bolchévique, on opposera des descriptions qui se veulent réalistes de l'enfer soviétique. Plusieurs numéros ne sont qu'une présentation de type factuel de la situation en U.R.S.S. On veut ainsi polémiquer avec les tenants du communisme, non pas sur la base de l'idéal qu'ils entretiennent et proposent, mais sur la base des réalisations en U.R.S.S.

« C'était de la tyrannie qui régnait chez les tsars, mais quel régime lui a succédé. Ce qu'il y a en Russie aujourd'hui, c'est le régime le plus monstrueusement tyrannique que l'on ait jamais connu. La condition du peuple russe est une condition d'esclavage, ce qui règne là-bas, ce n'est pas la liberté, c'est le régime de la tyrannie la plus effroyable sur toute la ligne. »⁷¹

Ces fréquentes présentations sont motivées par la conviction que le succès de la propagande communiste est lié à l'ignorance des véritables conditions de vie en U.R.S.S. Il faut donc s'empresse d'informer la masse de la situation réelle. Une fois qu'elle en sera instruite, elle se détournera d'elle-même de ce songe qui s'évanouit à la critique, de ce fantasme juste bon pour les crédules ou les ignorants, victimes des conteurs-propagandistes communistes.

L'empire du communisme ne tient pas à sa valeur intrinsèque, mais à la fausse image qu'il se donne. On excuse donc les simples de s'être laissés prendre aux filets des beaux parleurs. Le procédé est facile : on pense désarçonner l'adversaire en le démasquant et en laissant paraître son véritable visage. On croit avoir confondu l'ennemi en l'accusant d'être un faussaire qui promet le paradis alors que c'est l'enfer qu'inaugure le communisme.

Pour marginaliser encore davantage les adhérents au communisme, non seulement on les excuse en regrettant qu'ils aient été trompés et pris au piège, mais on ajoute une circonstance atténuante : la misère, terrain où fermentent toutes sortes de pourritures sociales.

« [...] Les mêmes procédés d'exploitation des mécontents, des ratés, des flâneurs, de tous ceux que le travail paisible et le devoir quotidien rebutent, toujours prêts pourtant aux aventures périlleuses, aiguillonnés par le mirage d'une fortune promptement acquise. »⁷²

« Mais réelle ou illusoire la misère est mauvaise conseillère. Elle incline à faire bon accueil à ceux qui lui offrent le secours et lui promettent le paradis sur terre. Vous tenez là l'explication principale du succès qu'obtient dans certains milieux populaires la propagande communiste. »⁷³

Voilà donc un premier rapport d'établi entre la crise et le communisme. Cependant, non content d'affirmer que le climat de crise est propice à l'éclosion

71. *E.S.P.*, brochure 231, 1933, p. 22.

72. T.M. LAMARCHE, *op. cit.*, p. 23.

73. M^{sr} GAUTHIER, *E.S.P.*, brochure 242, 1934, p. 5.

du communisme et que celui-ci l'exploite à son avantage, on ira jusqu'à dire que la crise elle-même est une conséquence du communisme international, qu'elle en est le fruit. Puisque le communisme se nourrit de la crise et ne doit son expansion en Occident qu'au climat troublé, il doit par conséquent chercher à le provoquer et à l'entretenir. Puisque sa croissance est liée à la crise, il a tout intérêt à la cultiver.

On accuse donc l'U.R.S.S. et la troisième Internationale d'être la cause de la crise économique. L'argumentation est toujours la même. L'allocation de crédits aux soviets, en particulier par l'Allemagne et la Grande-Bretagne, ajoutée au fait que le nouveau régime russe ne reconnaisse plus les dettes contractées par l'ancien régime, seraient les principales causes de la crise financière et monétaire. La pratique commerciale de l'U.R.S.S., qui consiste à vendre des produits au comptant et à acheter à crédit, augmente ce déséquilibre. On accuse surtout l'U.R.S.S. de pratiquer du *dumping* et ainsi de faire crouler les échelles de salaire en Occident.

On impute encore la crise à l'U.R.S.S., du fait que son économie dirigée vient rompre l'équilibre du libre marché. Fermant ses marchés à la libre circulation des biens et à l'exportation étrangère, la Russie a du coup débalancé les marchés et créé du chômage en Occident.

« L'acuité et la durée de la crise économique actuelle sont dues à la surproduction industrielle, c'est-à-dire à l'insuffisance des marchés, et au défaut de confiance dans l'avenir. L'esprit d'entreprise est paralysé. On cherche de nouveaux débouchés et on ne les trouve pas ; plusieurs anciens marchés sont fermés. Cet état de chose résulte en grande partie de l'action du gouvernement soviétique et de la troisième Internationale. »⁷⁴

Mais tel n'est pas en fait l'argument ultime. Le communisme est avant tout anarchiste. Il est un système destructeur, prenant plaisir à installer le désordre sur lequel il fonde sa dictature. « Dans le monde entier, l'insécurité sociale et les difficultés économiques sont entretenues par l'immense réseau des organisations et des agents de la troisième Internationale [...] »⁷⁵ Cette même insécurité des régimes européens qui avait conduit l'Italie et l'Allemagne vers le facisme menaçait aussi la France, où l'instabilité ministérielle, comparable à celle de la république de Weimar, semble menacer les institutions et laisser le champ libre au communisme (front populaire) ou au facisme (croix de feu). De coalition en coalition, on n'arrive pas à affronter la crise et le soulèvement social. Les états-majors politiques sont pris de court, alors que le couvercle de la marmite sociale danse. On est près de quelque chose qui ressemble à la guerre civile en 1936, alors que les grèves se multiplient. Cet ébranlement des États européens (Italie, Espagne, France, Allemagne, Portugal) n'est pas sans inquiéter. On croit qu'il s'agit d'une épidémie et que la fièvre gagnera l'Amérique.

74. *E.S.P.*, brochure 207-208, 1931, pp. 40-41.

75. *Id.*, p. 41.

Devant tous ces faits, on est prompt à conclure. Le communisme russe, qui se propose comme modèle d'avenir et solution à la crise, attise au contraire celle-ci, entraînant l'Occident dans une débâcle politique, sociale et économique, afin d'y étendre son joug.

B) *Le communisme est antireligieux*

Dans sa nature même, le communisme est antichrétien, puisqu'il ignore la finalité spirituelle de l'homme, lui substituant une fin strictement matérielle.

« Un système matérialiste, radicalement athée, ne peut être qu'antireligieux. Tel est le communisme. Niant tout "au-delà", réprouvant toute doctrine religieuse qui prêche au peuple l'existence d'une autre vie, le communisme n'envisage la vie humaine qu'au seul point de vue terrestre. Son Dieu, c'est l'état populaire ; sa foi : les jouissances humaines ; son culte : la production des richesses. Bref, un idéal "purement humain", exclusivement temporel. »⁷⁶

On ne se contente pas d'affirmer que communisme et christianisme sont opposés, mais on l'illustre abondamment par des faits. Les récits étant plus susceptibles de frapper l'imagination et d'éveiller la crainte qui fait agir que les discussions sur les principes, on multipliera ces récits suggestifs. On y relate abondamment les persécutions du clergé et on y décrit avec profusion de détails les différentes formes que prend la campagne antireligieuse.

« Et que d'églises pillées, que d'églises transformées en salle de bals, en cinéma, en théâtres, que de couvent dont les moines furent chassés, les reliques brûlées en grande pompe, que de cimetières dont les croix furent rasées, que de chasubles que les communistes revêtirent pour des processions sacrilèges ! »⁷⁷

« Les saints lieux deviennent endroits de perdition. Des églises sont désaffectées et transformées en musée antireligieux ou en écuries. Les ornements sacerdotaux servent de couvertures aux chevaux. D'autres églises servent de salles cinématographiques. »⁷⁸

La persécution religieuse en U.R.S.S. n'est pas accidentelle, mais est une composante essentielle du communisme et on aura vite fait d'assimiler au communisme tout ce qui semble antireligieux dans notre milieu.

« Puisque la campagne antireligieuse est partie intégrante de la lutte universelle, qu'elle est inséparable en pratique des visées politiques et économiques du communisme, il est clair qu'il existe en U.R.S.S. un athéisme implacable, organisé et militant, soutenu par l'état [...]. Il est donc bien faux de croire que la persécution actuelle, un des éléments essentiels du plan quinquennal, n'est qu'un simple accident, un conflit, isolé, temporaire, entre l'Église et l'état, car le communisme réclame non seulement le gouvernement temporel, mais surtout une juridiction sans limite sur les âmes elles-mêmes, sur les consciences, sur la liberté humaine qu'il voudrait abolir [...]. »⁷⁹

76. L. CADIEUX, *E.S.P.*, brochure 217-218, 1932, p. 28.

77. *E.S.P.*, brochure 207-208, 1931, p. 29.

78. L. CADIEUX, *op. cit.*, p. 58.

79. *Id.*, p. 32.

Si l'E.S.P. lie inséparablement la destruction de la religion à la montée du communisme, elle confond également socialisme et communisme. Le socialisme, malgré ses atténuations, est rongé du même chancre que le communisme et il n'en est qu'une forme apprivoisée, mitigée. On ne reproche jamais au socialisme de combattre la religion, mais de ne pas en parler. Le socialisme se présente comme une vision laïque de la société, qui ne met pas à son fondement l'idée de Dieu. On lui reproche surtout de limiter son horizon aux seules dimensions économiques et sociales, laissant pour compte les questions spirituelles. On n'admet pas qu'un groupement ou un parti soient tout bonnement a-confessionnel. Le grief majeur qu'on fait à la C.C.F., outre sa doctrine sur la propriété privée, ce n'est pas les solutions qu'elle propose à la crise. Au contraire, on signale qu'on « y trouve plusieurs beaux principes que notre capitalisme perversi devrait méditer profondément et surtout mettre en pratique ». ⁸⁰ Ce qui est à condamner et de surcroît corrompt l'ensemble et l'expose dans son entier à la condamnation, c'est l'absence de préoccupation spirituelle, se confinant au champ de l'analyse économique.

« [...] en voyant le programme politique des co-ops se restreindre systématiquement à un programme économique, nous n'hésitons pas à l'accuser de "supposer que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être" et de présupposer ainsi, au moins inconsciemment, cette conception matérialiste de la société humaine qui forme le caractère propre et foncièrement antichrétien du socialisme véritable. » ⁸¹

C'est donc à partir de ce qui n'est pas écrit dans le programme qu'on peut « supposer » ou « présupposer » que ses signataires sont des adeptes, au moins inconsciemment, d'une conception matérialiste de la société. C'est toute la question de l'autonomie du profane, de la morale et du politique qui est posée ici. Plusieurs textes laissent clairement entendre qu'en dehors de la reconnaissance explicite de Dieu au fondement de l'État ou de la société, celle-ci ne peut avoir de consistance. Bien plus, on affirme clairement qu'en dehors de la reconnaissance de Dieu, source de l'autorité et de la morale, nous glissons de fait dans l'immoralité.

Nous sommes en présence ici d'une conception foncièrement religieuse du monde et de la société qui est confrontée à une mentalité laïque. Cela a des conséquences importantes, nous le pressentons. Tout effort autonome de réflexion ou d'action dans la vie sociale qui se fait à l'extérieur du giron religieux est perçu comme menaçant pour l'Église, puisqu'il met en cause la souveraineté de celle-ci dans la société et compromet le règne du Christ-Roi. Il n'est pas possible dans un tel contexte d'intégrer les efforts des « hommes de bonne volonté » à la construction du Royaume. Le pluralisme ne peut être vécu et seul le régime de chrétienté apparaît comme convenable. C'est supposer que ce n'est qu'à travers l'Église visible, institutionnelle, spécialement de sa hiérarchie, qu'est discernée la vérité.

80. G.-H. LÉVESQUE, *E.S.P.*, brochure 232-233, 1933, pp. 36-37.

81. *Id.*, p. 37.

On le voit avec évidence, ce qui est finalement mis en question, c'est le statut de l'Église dans la société. Comment peut-on, en dehors de son sein, sans référence à elle, prétendre vouloir organiser la société, puisqu'elle est détentrice à ce sujet de la vérité. C'est elle qui a la science de la conduite des États et des sociétés. C'est elle qui en connaît la fin et qui possède la sagesse qui vient de Dieu. Rien de consistant ne peut s'édifier, à côté ou en dehors d'elle.

C) *Le communisme est antifamilial et ruine la moralité*

On l'a noté, « c'est à la religion que, dans la province de Québec, les communistes s'attaquent d'abord »⁸² parce que « le catholicisme maintient chez ses fidèles des principes et des pratiques qui sont la meilleure garantie du bon ordre social ». ⁸³ Pour les mêmes raisons, cette action préparatoire devant mener à la révolution communiste s'attaquera aussi à la famille, voulant ainsi, en ruinant cette société type, microcosme de la société globale, saper les fondements de l'ordre social. Détruire la famille, c'est briser un lieu majeur et premier de socialisation. C'est encore rompre le processus de la transmission des valeurs, défaire l'Église domestique, le lieu de la formation morale.

Le lien est d'ailleurs étroit entre la persécution religieuse, la destruction de la famille et la ruine de la morale. La négation de Dieu, l'archétype du père, de qui l'on tient toute paternité, sape les fondements mêmes de l'autorité familiale à la base de la société domestique.

« [...] supprimant l'autorité paternelle et l'autorité maritale, abolissant l'héritage et tout ce qui fixe les traditions, on peut dire que le communisme éteint les foyers et, pierre à pierre, détruit les maisons. »⁸⁴

Ce n'est pas seulement l'autorité dans la famille qui se disloque ; mais puisque celle-ci est l'institution fondatrice et modèle de la société, la ruine de l'autorité du père disloque l'ordre social et ruine tout principe d'autorité. L'affaiblissement de l'autorité du père est à la base de l'éclatement de la famille puisqu'elle place la femme et les enfants sous un régime de liberté néfaste à la stabilité de la cellule familiale. Le réseau hiérarchique de communication de la volonté divine est rompu. L'antériorité de la famille sur l'État est niée. Ce n'est plus la famille qui influence la société et qui lui diffuse les vertus chrétiennes. C'est la société qui socialise, qui inspire les valeurs, s'immisçant ainsi dans le rôle du père et de la famille. Le cours normal des choses est renversé. À présent, la culture modifie les rôles et le climat familial. C'est le renversement de l'ordre traditionnel où les valeurs transmises par le père et gardées dans la famille façonnaient la culture.

82. *E.S.P.*, brochure 207-208, 1931, p. 50.

83. *E.S.P.*, brochure 274-275, 1936, p. 6.

84. *E.S.P.*, brochure 207-208, 1931, p. 10.

L'État s'approprié alors un rôle influent d'autorité qui revient au père. Et cela détruit l'ordre même institué par Dieu, ordre naturel immuable. Cette déchéance du statut du père, cette insoumission ou inappartenance de la mère et des enfants au père entraîne une licence condamnable des mœurs.

« Le matérialisme égalitaire, assise doctrinale du communisme, ruine le fondement moral de la famille. Les lois de stabilité, d'amour chrétien et d'autorité, qui servent de base au mariage et à la famille, sont rejetées. Le communisme prêche l'amour libre, le divorce, l'indépendance totale. »⁸⁵

Il est étonnant de voir comment ces thèmes d'éthique familiale sont liés aux questions sociales et ne constituent pas un ensemble distinct, isolé des enjeux globaux de la société. Nous n'avons pas affaire ici à un laïcisme moral qui tendrait à compartimenter l'éthique en secteur privé ou public. Tout semble se tenir et être en rapport avec l'ensemble. On a affaire à un catholicisme social intégral. On ne retrouve pas dans ces textes la distinction aujourd'hui courante entre les sociaux et les spirituels.

Si l'effacement de la figure paternelle constitue la première pression que fait subir le communisme sur la famille, cela n'épuise pas les menaces qu'il fait peser sur elle. L'éloignement de la mère du foyer est la seconde. La mère y est présentée comme une véritable vestale, toute consacrée à conserver vivante la chaleur du foyer, toujours accueillante au père et aux enfants. Une maisonnée sans femme est un foyer désert. La femme, véritable médiatrice, est celle qui unit, qui fait le lien entre les enfants et le père et des enfants entre eux. Éloigner de la maison celle qui assure la continuité et la permanence de la famille, c'est provoquer l'éclatement du noyau familial. En s'éloignant du toit familial, la femme perd son rôle providentiel. Elle est réduite au rôle d'esclave.

« Staline et ses collègues ont décidé que, si les enfants appartiennent à l'état qui les place dans des pouponnières, les femmes n'ont plus droit de demeurer au foyer ; elles doivent aller, comme les hommes, au travail de l'usine, du bureau [...] Ah ! elle existe en Russie bolchéviste, ce que les beaux diseurs appellent l'émancipation de la femme. Elle est décrétée chez les rouges, et que c'est triste cet esclavage ! [...] »⁸⁶

On peut déjà soupçonner les conséquences de cet affaiblissement du rôle paternel et de cette désertion de la mère, l'âme du foyer. La cellule familiale ne peut plus jouer son rôle éducateur. Ainsi, les enfants seront abandonnés et deviendront, de surcroît, des êtres amoraux.

« Aussi cette propagande communiste, qui a visé à la création d'un nouvel individu socialiste, a-t-elle eu pour conséquence de faire réellement de la Russie un pays d'enfants abandonnés (*bezprizornyé*), d'enfants et d'adolescents vicieux et dépravés. Toujours est-il que le nombre de ces enfants délaissés, de ces "sans tutelle", et "sans famille", n'est nulle part aussi élevé qu'en Russie actuelle. "L'état le plus libre du monde" est celui d'une extension

85. E.S.P., brochure 217-218, 1932, pp. 25-26.

86. J. DANDURAND, E.S.P., brochure 197, 1930, p. 16.

inouïe parmi les enfants, de la dépravation, de la prostitution et aussi de toutes sortes de maladies.»⁸⁷

« Plusieurs adolescents, après avoir épuisé les jouissances charnelles, éprouvé toutes les mortelles émotions que procurent l'alcool et les drogues, se suicident, victimes de l'état économique et social dans lequel ils sont nés, ils courent à la mort comme à la délinquance.»⁸⁸

On multiplie ici les descriptions. On veut émouvoir en attirant l'attention sur la souffrance de ces enfants à laquelle personne ne pourrait demeurer indifférent. Ce procédé du recours aux enfants pour ameuter n'est pas nouveau. Mais cette insistance marquée n'est pas que stratégique. Malgré la place prééminente que donne la société traditionnelle aux anciens, à ceux qui ont la sagesse, l'expérience et l'autorité, l'ensemble des efforts des adultes est tourné vers les enfants. On lutte, on combat pour sauvegarder la tradition, pour se perpétuer et se reproduire. Toute l'attention est alors donnée à l'éducation, à la transmission de l'héritage, particulièrement le patrimoine moral et religieux. Dans cette société, dévoyer un enfant, c'est à proprement parler, un crime. L'enfant, c'est l'espoir, c'est la société de demain. En lui repose la continuation de l'œuvre des ancêtres. Ce qu'on pressent comme le plus menacé, ce n'est pas la convivialité familiale, le plaisir ou la joie d'être ensemble. Ce qui est mis en cause, c'est la transmission des valeurs qui est une fonction spécifique de la famille. La famille ne semble pas trouver sa finalité première dans la jouissance de l'amour conjugal, filial et maternel. Elle trouve plutôt son sens dans ses fonctions de reproduction, de conservation et d'éducation. Ce qui semble agacer le plus l'Église, c'est que l'État semble usurper à la famille une de ses fonctions : l'éducation. L'État s'arroge, en socialisant l'individu et en le mettant sous sa dépendance et son influence, un pouvoir qui contrevient l'ordre naturel établi par Dieu. Soustraire l'enfant à la gouverne de la famille et par là à l'influence de l'Église, c'est là une extorsion impardonnable.

Finalement, ce sont les lieux de socialisation traditionnels, Église et famille, qui sont ébranlés par une approche collectiviste. C'est le contrôle de la culture qui leur échappe au profit de l'État et c'est cela qui est dénoncé. Non seulement l'Église et la famille sont-elles dépossédées de leur pouvoir sur l'école, mais les nouveaux idéaux proposés sont à leur tour antifamiliaux et antireligieux et ne peuvent qu'être immoraux. C'est là un nouveau lien. On met ici en corrélation athéisme et déchéance morale, et c'est souvent le cas. Un athée semble de soi un être immoral et il ne semble pas possible d'asseoir la moralité ailleurs que sur un fondement religieux.

[...] mais les organisateurs des campagnes d'athéisme et du front antireligieux veulent surtout pervertir la jeunesse, abuser de son ingénuité et de son ignorance, et au lieu de lui donner

87. E.S.P., brochure 246, 1934, p. 49.

88. L. CADIEUX, *op. cit.*, p. 62.

l'instruction, la science et la civilisation, qui, du reste, comme l'honnêteté, la justice et le bien-être ne peuvent prospérer et fleurir sans la religion, ils embrigadent dans la "ligue des sans-Dieu militants", dissimulant leur décadence morale, culturelle et même économique sous une agitation aussi stérile qu'inhumaine, où les enfants sont formés à dénoncer leurs parents, à détruire et à souiller les édifices et les emblèmes religieux et surtout à infecter leur âme de tous les vices et de toutes les plus honteuses aberrations du matérialisme dont les protagonistes voulant frapper la religion et Dieu lui-même travaillent à la ruine des intelligences et de la nature humaine elle-même. »⁸⁹

Ce lien n'est pas neuf dans la tradition chrétienne. On peut même en retracer des antécédents dans l'Écriture. On en trouve probablement la forme la plus achevée dans l'épître aux Romains.

« Ils ont échangé le vrai Dieu contre le mensonge, adoré et servi la créature au lieu du créateur [...]. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes de même abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement. Et comme ils n'ont pas jugé bon de garder la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à leur intelligence sans jugement : ainsi font-ils ce qu'ils ne devraient pas. Ils sont remplis de toute sorte d'injustice, de perversité, de cupidité, de méchanceté, pleins d'envie, de meurtres, de querelles, de ruse, de dépravation, diffamateurs, médisants, ennemis de Dieu, provocateurs, orgueilleux, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, sans intelligence, sans loyauté, sans cœur, sans pitié. »⁹⁰

On pourrait retracer ailleurs semblable rapport entre l'adoration de Dieu et l'agir neuf que cela inspire. Tout l'Ancien Testament, en particulier le courant prophétique, souligne le lien entre l'adoration des idoles et le désordre moral conséquent, tout en appuyant sur le lien entre l'injustice et l'idolâtrie. Ici, cependant, le dérèglement moral occasionné par l'abandon de l'adoration de Dieu est bien spécifié. Il s'agit des vices à caractères sexuels, quasi exclusivement. Parfois, à cela on ajoute la haine des classes.

« Une fois le sentiment moral atrophié, une fois la conscience déformée, comment résister à l'appel des passions surexistées ? L'athéisme, à cet âge, a-t-il une autre issue que le vice ? Aussi les bolchéviks moissonnent actuellement leurs semences d'irrégion : la débauche effrénée, les orgies des enfants, leur haine envers l'autorité et envers leurs parents. »⁹¹

Nous pourrions résumer dans le sommaire suivant le discours de l'E.S.P. sur le communisme antifamilial :

« le communisme est essentiellement antifamilial parce que :

- a) sa doctrine sur l'amour libre, l'union libre, le divorce légal (d'après le code de 1926), conduit infailliblement à la dislocation de la famille ;
- b) sa doctrine sur l'égalité parfaite des droits du chef et des membres brise la hiérarchie de la famille et ruine l'autorité paternelle ;

89. E.S.P., brochure 206, 1931, p. 3.

90. PAUL, *Épître aux Romains*, I, 25-31.

91. L. CADIEUX, *op. cit.*, p. 61.

- c) sa doctrine sur la propriété privée et sur l'éducation des enfants atteint la famille dans son indépendance;
- d) enfin, parce qu'il sanctionne la polygamie, la prostitution, les pratiques néo-multusiennes : ce qui est tarir la fécondité familiale.

Voilà l'immoralité antifamiliale de la théorie communiste. »⁹²

D) *Le communisme propose une fausse doctrine de l'État et du droit de propriété*

Il est manifeste que le thème de l'État dans l'enseignement de l'Église est en révision depuis *Immortale Dei* et qu'il y a tâtonnements à ce sujet au cours de la période étudiée. C'est un thème qui évoluera de manière notable dans les encycliques sociales à venir. La doctrine de l'État présente alors une marque d'inachèvement, parfois même de contradiction. Elle est à s'élaborer.

Il faut souligner que cette question aurait pu faire l'objet d'une vigoureuse polémique avec le communisme qui est caractérisé par son dirigisme étatique. On aurait pu alors s'attendre sur ce point à des positions fermées, exclusives et étroites, particulièrement excessives et intransigeantes. Si le contexte prêtait à un tel radicalisme, force nous est de constater la modération sur ce sujet. On stigmatisera davantage le caractère antireligieux et antifamilial du communisme que le caractère totalitaire de l'État. Toutes ces questions sont cependant reliées.

On reprochera surtout à l'État de vouloir contrôler l'éducation, de limiter les libertés individuelles, dont la liberté religieuse et la liberté des Églises. C'est sur la question de la propriété privée que l'accrochage a été le plus violent. En rapport avec le communisme, le problème du droit de propriété est abordé dans deux contextes privilégiés : l'agriculture et la famille. Les descriptions sont nombreuses de l'agriculteur russe dépossédé violemment de ses terres. On souligne les tracasseries faites aux paysans en U.R.S.S. On sait comment cela peut toucher la sensibilité de la population québécoise si attachée à sa terre, comme au seul bien précieux dont elle n'a pas été encore dépossédée par l'étranger. On sait toute la charge affective qui y est investie, par quel rapport étroit l'habitant de chez nous est lié à sa terre, quel symbole de résistance cela représente.

On le voit, parlant de la propriété privée, la première représentation qu'on s'en fait, puisqu'elle est commune à un plus grand nombre d'individus, est celle de la propriété domestique. Non seulement on s'oppose à sa socialisation, mais on en promeut l'extension. Le programme de l'E.S.P. est de tendre à rendre accessible à tous cette propriété familiale, source d'équilibre pour la famille et condition de moralité. Cette extension de la propriété privée rétablirait en quelque sorte l'équilibre entre les classes sociales. Cette mesure vise principalement à assurer à la famille son indépendance par rapport à l'État et à sa

92. *Id.*, pp. 27-28.

stabilité. La famille a besoin d'une base économique proportionnelle à ses obligations et responsabilités qui lui viennent de Dieu même.

« "Or comment les parents pourraient-ils exercer ce rôle de providence, s'ils n'avaient le droit de propriété?" (VALENSIN) [...] la nature lui [père] inspire de se préoccuper de leur [enfants] avenir et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune.

« "Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage?" (*Rerum Novarum*) »⁹³

La défense du droit de propriété répond donc à un impératif d'ordre théorique. Le père, image de Dieu, providence, doit disposer d'un domaine qui lui permet de veiller et d'assurer le soin de ceux qui lui ont été confiés.

La pensée de l'Église universelle en matière de propriété, élaborée principalement au XIII^e siècle par saint Thomas et réappliquée à la situation du XIX^e et XX^e siècles, était déjà marquée au coin d'une préférence pour la propriété terrienne et l'entreprise artisanale. Trouvant écho dans notre situation de dépossédés, agrippés au sol, retranchés dans de petites entreprises (fabriques et petits commerces), ou salariés dans les grandes industries étrangères, cette pensée s'est trouvée singulièrement amplifiée. Il n'y a pas un écart irrécyclable entre le refus du socialisme étatique et la lutte antitrust. Dans les deux situations, la collectivité québécoise ne pouvait se retrouver, se sentir à l'aise. Dans les deux cas, elle était noyée dans de grands ensembles qui lui étaient étrangers et dans lesquels elle ne pouvait se reconnaître. Ces deux modèles ne portaient pas la marque de son identité et faisaient violence à sa culture.

Que l'E.S.P. aborde la question de la propriété privée dans sa critique du capitalisme ou dans sa critique du communisme, toujours cette défense du droit de propriété est une revendication de liberté et d'autonomie en faveur de la famille ou du travailleur. On pourfendra ou bien l'État tout-puissant ou la grande entreprise capitaliste. Dans l'exaltation de la « petite propriété privée », on rejette autant le gigantisme des trusts que le gigantisme de l'État socialiste.

Ces années marquent le passage du nationalisme traditionnel fondé surtout sur la langue et la religion à un nationalisme qui se colore de préoccupations économiques, nationalisme qui prend appui sur l'agriculture, le petit commerce et la petite industrie. Il s'agissait de reconquérir notre pouvoir économique « en retissant un réseau économique autochtone ». ⁹⁴ L'E.S.P. a été au centre de cet effort. C'est en puisant à même son héritage que l'élite a trouvé l'inspiration nécessaire pour relever ce défi. C'est dans une continuité historique qu'elle a réagi. Ce n'est pas coupée de ses sources ou de sa culture qu'elle a essayé de

93. A.M. D'ANJOU, *E.S.P.*, brochure 217-218, 1932, p. 12.

94. F. DUMONT *et al.* (éds), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1978, p. 7.

proposer un projet collectif. Nul goût d'imposer un système ou d'appliquer ici une rationalité qu'on aurait importée. S'inspirant des encycliques, mieux encore, de son expérience historique, elle a scruté l'avenir en s'appuyant sur sa tradition. Or, ce patrimoine commun comporte une bonne dose d'anti-étatisme, déjà présent au temps du régime français.

Cette méfiance à l'égard de l'État n'allait que s'amplifier avec la conquête, la gouverne politique passant aux mains des étrangers. C'est affranchie ou en dehors du politique que se constituera la nation canadienne-française. Cette collectivité, perpétuant en Amérique la vieille France, s'édifie par la base. On n'entrevoit pas encore une économie dirigée par l'État. L'initiative appartient à de petits groupes localisés qui vivent dans les solidarités de la quotidienneté. Elle ne revient pas à une planification d'État.

« La pensée nationaliste d'alors considéra, en somme, que c'est peine perdue que de vouloir attaquer le colosse à la tête et le combattre sur le terrain de sa force : l'abondance des capitaux et le know-how technique déjà le plus avancé du monde. Elle songera à un mode de reconstruction de toute une société par sa base : agriculture, artisanat, petite et moyenne industrie régionale, prise de contrôle du pouvoir d'achat intérieur par l'action coopérative ; à la façon d'une dent qui pousse sous celle qui est déjà installée et qui la fera sauter en temps et lieu. »⁹⁵

La socialisation des biens de production n'était pas présentée alors comme le levier privilégié pour parvenir à cette reconquête. C'est donc dans cet ensemble complexe qu'il faut situer le discours de l'E.S.P. au sujet de la propriété privée. Il n'est pas vulgairement, comme on le prétend souvent, une condamnation aveugle et péremptoire de toute socialisation.

Mais toute cette lutte sur la question de la propriété privée ne tient pas uniquement à des considérations d'ordre contextuel. Elle est faite au nom du droit naturel qui se trouve par là violenté. Le fait même de la propriété privée n'est jamais mis en discussion. Cela semble aller de soi. C'est un axiome de départ qu'on n'a même pas à justifier. Il s'agit d'un droit naturel. Ce droit de propriété inaliénable semble être d'une évidence si commune qu'on s'emploiera rarement à le démontrer. Sa négation contredit l'expérience commune et semble être d'elle-même vouée à l'échec.

« [...] il faut dire que la propriété privée est, non seulement légitime, mais encore nécessaire.

« L'utopie communiste ne résiste ni aux faits d'expérience ni aux principes.

« Chaque fois que les législateurs ont voulu s'opposer au droit naturel qu'a l'homme de posséder en propre, ils ont dû :

1) faire appel à la violence, à l'oppression ;

2) tôt ou tard, faire machine en arrière et rétablir ce qu'ils avaient aboli, même en ce qui regarde la propriété des moyens de productions. »⁹⁶

95. F.-A. ANGERS, « L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle », *Économie québécoise*, Montréal, Les presses de l'Université du Québec, 1969.

96. WEISS, cité dans : M.J. D'ANJOU, *op. cit.*, pp. 14-15.

« Il est au pouvoir d'aucun théoricien de changer la nature humaine. Il est évident que, sans la concurrence, sans l'intérêt personnel, vital, que chacun sent, à produire pour manger, nourrir sa famille, assurer l'avenir de ses enfants, s'élever soi-même [...] dans l'échelle sociale, [...] la production diminuera, que par conséquent, le prix des choses augmentera, que le progrès s'arrêtera, que le bien de l'ouvrier lui-même deviendra impossible et que la civilisation toute entière rétrogradera vers la barbarie. »⁹⁷

Dans cette perspective, il semble communément admis que le secteur public n'est pas rentable et ne saurait être compétitif, que les employés de l'État sont de soi négligents, paresseux et prêts à se servir à même le bien commun. La propriété privée est un ressort indispensable à la productivité.

« Il est reconnu que le travail le plus productif est celui qui est entrepris sous l'aiguillon de l'intérêt personnel [...]. Sous le régime communiste, le citoyen, se fiant à l'état qui, en principe est censé pourvoir à la subsistance, apportera naturellement le minimum d'efforts et de soins à la tâche imposée. Il sera peu enclin à exercer son initiative personnelle pour arriver à perfectionner ses moyens de production.

— ou bien parce que ces moyens ne lui appartiendront pas ;

— ou bien encore parce qu'il n'y aura plus le stimulant si puissant de la concurrence pour l'y inciter [...]. D'où le danger de la paresse, de routine, de stagnation chez les travailleurs, le gaspillage dans l'emploi des matières premières et de détérioration du matériel. »⁹⁸

E) *Le communisme, un désordre qui défie la Création et le Règne de Dieu*

Tout ce que nous avons relevé jusqu'à présent nous conduit à cette conclusion : le communisme, dans ses divers caractères et sous ses différents aspects, est considéré comme une totalité qui associe de manière synergique théorie et praxis en vue du renversement de l'ordre social. Tous les éléments exposés plus haut ne sont qu'une facette de ce travail de destruction de l'ordre voulu par Dieu, par érosion successive sur différents terrains : économique, familial, religieux, civil, etc. « La doctrine de Lénine, empruntée à Karl Marx, est dans son essence le renversement de l'ordre social et de toutes ses institutions, par tous les moyens possibles, sans excepter la violence. »⁹⁹

Nous le voyons bien, si à l'ordre dans la nature et à l'ordre dans la société correspond un archétype primordial qui n'est pas seulement un transcendantal, l'idée de l'ordre ou l'ordre en soi, mais un transcendant, le Dieu « ordonnateur », au désordre dans la société correspond aussi une image mythique : le communisme. Il s'agit donc de deux totalités irréconciliables que l'on peut traduire en théologie de l'histoire en termes de lutte entre le règne de Dieu et celui de Satan. L'opposition du communisme au christianisme et l'inverse n'est qu'une illustration de ce drame cosmique.

97. E.S.P., brochure 207-208, 1931, p. 3.

98. L. CADIEUX, *op. cit.*, p. 20.

99. E.S.P., brochure 206, 1931, p. 30.

« Quels seront les succès de cette vaste entreprise du mal contre le bien, du chaos contre l'harmonie et l'ordre, de tout ce que la société contient de vice et de laid, contre les institutions sociales fondées sur la loi naturelle et le sens commun, quelle sera la nouvelle page d'histoire à ajouter au drame sombre et satanique qui s'est joué en Russie? »¹⁰⁰

Le communisme embrasse le tout de l'homme et de la nature et il a, comme le christianisme, des exigences radicales. Il réclame une adhésion exclusive. Le communisme est perçu comme une foi concurrente qui exige l'adhésion totale de ses fidèles.

« Car en définitive, c'est bien d'un duel qu'il s'agit. La lutte est engagée entre le catholicisme et le communisme.

« De la défaite de l'un surgira le triomphe de l'autre. Ou le Christ ou Lénine. Ou Rome ou Moscou. »¹⁰¹

Le combat est donc engagé. « Le communisme sape l'ordre social, il incombe aux autorités qui ont la garde de cet ordre de le défendre. »¹⁰² Mais dans ce combat, l'Église est par avance assurée de la victoire. Le communisme, fragilement mis en place et soutenu par l'usage généralisé de la violence, ne saurait durer tant il contrevient aux lois naturelles. Tôt ou tard, le bon sens s'imposera.

« C'est en vain que l'on tenterait de renverser cet ordre du capital — du travail — et de l'esprit. C'est en vain que l'on mobiliserait toutes les forces de la formidable machine révolutionnaire, pour détourner la nature de son cours invariable. Le sang coulera, des millions de vies humaines pourront être sacrifiées à l'idée anarchique, mais révolutionnaire et anarchiste seront broyés à leur tour par la fatale machine et l'ordre social peu à peu retrouvera sa stabilité. On ne change pas le cours des fleuves, le mouvement des astres qui parcourt l'espace selon des lois inflexibles; on ne force pas non plus les lois élémentaires du bon fonctionnement de toute société humaine. »¹⁰³

Mais cette assurance de la victoire de l'ordre sur l'anarchie ne nous dispense pas du combat. Nous ne devons pas attendre passivement ce retour à la normale. Nous devons le désirer et activer sa venue. Un premier moyen, c'est de dompter le capitalisme libéral immoral. Si le capitalisme libéral sait corriger rapidement ses abus et revenir au bon sens, le communisme n'exercera plus la même fascination. Il faut donc ramener à l'ordre ce capitalisme débridé qui est à la source du malaise actuel.

« Ce n'est pas par des discours que l'on peut enrayer les progrès du socialisme; il y faut une action résolument sociale, une économie plus humaine, au service de tous, où le bien commun a priorité sur les intérêts particuliers. »¹⁰⁴

100. T. LAMARCHE, *op. cit.*, p. 24.

101. J.-P. ARCHAMBAULT, *E.S.P.*, brochure 254-255, 1935, p. 37.

102. *Id.*, p. 18.

103. T. LAMARCHE, *op. cit.*, p. 13.

104. M^{gr} GAUTHIER, *op. cit.*, p. 23.

Cette moralisation du capitalisme libéral n'est pas seulement une entreprise d'une portée sociale. L'enjeu est plus élevé, il est surnaturel. Puisque le communisme a une portée théologique.

« Ayons garde, mes frères, de penser que le communisme est avant tout un système économique, un simple régime politique, qu'on pourrait après tout substituer à tel ou tel autre système économique, régime politique, c'est vrai, mais dont l'inspiration radicale est celle de l'irréligion, de l'athéisme, de la négation du surnaturel, du blasphème contre le Christ-Roi. »¹⁰⁵

Toute tentative pour le contrer contribue à la gloire de Dieu.

« [...] en travaillant avant tout au redressement des irrégularités qui existent dans la société et à l'équitable répartition des biens de l'humanité, le communisme sera vaincu, l'Église gardera sur nous son autorité salutaire, le vicaire du Christ continuera de recevoir notre respect et notre amour ; le Christ-Roi régnera. »¹⁰⁶

Si au contraire, la conversion de la société ne s'opère pas, la vengeance de Dieu, outragé par notre amoralisme et notre irréligion, s'exercera et nous purifiera.

« Comme toujours, si les gardiens de l'ordre, détenteurs légitimes de l'autorité, négligent d'exercer la primordiale fonction de justice, Dieu donnera libre cours aux instruments de sa vengeance [...] »¹⁰⁷

Telles sont les conséquences de ce désordre cosmique. L'ébranlement de l'économie et des systèmes sociaux n'est que la conséquence de l'éloignement de Dieu.

*
* *
*

Si l'Église du Québec empoigne le communisme et laisse filer le capitalisme au cours de la crise, ce n'est pas dans le dessein de bénir ce dernier, c'est qu'elle s'attaque à l'aspirant le plus combatif à la succession du capitalisme libéral, qu'on croyait enterrer sous peu, sûr qu'il ne se relèverait pas de la crise. L'Église, qui veut reprendre le leadership de l'Occident, le dispute à celui qui semble en voie de le lui ravir à nouveau. L'ayant perdu une première fois aux mains des libéraux, elle le dispute maintenant aux communistes. L'Église est fidèle au combat qu'elle mène depuis la Renaissance. Et, dans cette bataille, le communisme est l'allié du capitalisme libéral, non son adversaire, puisque tous les deux sont ligüés contre l'Église, l'un prolongeant l'autre en le radicalisant.

Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que l'Église annexe tous les traits du communisme ou du socialisme qui critiquent le capitalisme libéral amoral. L'encyclique *Quadragesimo Anno* donne un bon exemple de ce procédé. On

105. *E.S.P.*, brochure 274-275, 1936, p. 35.

106. *Id.*, p. 44.

107. P. PERRIER, *E.S.P.*, brochure 241, 1934, p. 22.

attribue au christianisme de façon éminente tout ce qu'on peut trouver de juste et de vrai dans la position communiste.

« Qu'ils [les chrétiens qui veulent adhérer au socialisme en raison de la justesse de ses réclamations] s'attachent avant tout [...] à faire voir aux socialistes que leurs réclamations dans ce qu'elles ont de juste trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne, et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne. »¹⁰⁸

L'E.S.P. reprend la même logique :

« L'Église certes condamne le socialisme, mais elle condamne aussi l'individualisme qui ouvre les digues de la concurrence ruineuse des grands et des riches à l'égard des petits. Elle condamne du socialisme le paganisme social, le dogme de la lutte des classes, ses violences révolutionnaires, son irréligion. Elle ne nie point ce que renferment de juste ses plaintes et ses revendications. Au contraire, elle les fait siennes. »¹⁰⁹

Après avoir dépouillé le socialisme de tout ce qu'on y trouve de valable et l'avoir revendiqué pour elle-même, elle ne laisse au socialisme que ses traits perfides, antireligieux et matérialistes. On regarde alors comme semblables à cet égard capitalisme libéral, communisme et socialisme, ayant aseptisé ces derniers des traits qui l'opposaient au premier.

Mais ce n'est pas seulement par manque de nuance ou incapacité de faire toutes les distinctions nécessaires, encore moins pour sauver des intérêts de classe, que l'E.S.P. a violemment pris à parti le communisme et le socialisme en ménageant le capitalisme. Si le jugement qu'elle portait sur le capitalisme et le communisme s'enracinent, pour une large part, dans une conception de la société comme une communauté humaine, organisée à partir de la base, et où la sphère publique n'est pas dissociée de la vie privée, ce jugement relevait également d'une interprétation de l'histoire qu'il importe, en terminant, de faire ressortir.

L'Église reporte sur les communistes les condamnations qu'elle adressait jadis aux libéraux, à l'industrie et à la ville ; ce sont eux maintenant qui ont relayé aux bourgeois dans la même lutte inaugurée par la Renaissance contre l'Église et l'ordre moyennageux. Ce sont eux qui portent maintenant le flambeau de l'égalitarisme, de la liberté et de l'émancipation. Le communisme n'est pas dans l'esprit de l'Église opposé au capitalisme libéral, mais simplement son prolongement historique, plus radical bien sûr, mais qui mène à terme ce que ce dernier contenait déjà. Le communisme pousse plus loin la désappropriation du citoyen qu'avait inaugurée le capitalisme libéral en concentrant la richesse entre les mains de quelques-uns, dépossédant alors l'artisan. Le communisme radicalise en lutte de classes ce que le capitalisme libéral avait instauré : le conflit des intérêts divergents. Ce n'est qu'un mouvement amplifié qui rebondit depuis la Renaissance.

108. *Q.A.*, 595.

109. *E.S.P.*, brochure 251-252, 1934-1935, p. 18.

« Marquer le point de départ du plus grand nombre des systèmes antisociaux dans la révolution qui, à partir de la Renaissance, a sapé les fondements des croyances religieuses et brisé l'unité spirituelle et sociale du monde chrétien [...]. Leur résultat [des philosophies] est de transporter de l'au-delà au monde terrestre le centre de gravité de la vie humaine. »¹¹⁰

Le laïcisme et l'opposition à la religion sont les éléments principaux qui, dans la doctrine de l'Église, lient communisme et capitalisme en un même ensemble. Le libéralisme avait distingué le politique du religieux. Par la suite, le capitalisme libéral avait détaché l'économique de la morale. Le communisme prolonge ce mouvement de sécularisation en soustrayant à la religion et à la morale non seulement l'économie, mais toute la vie sociale, et même la vie privée. La Renaissance, cette revanche de l'esprit païen sur l'esprit religieux du Moyen-Âge, a engendré la Réforme protestante. C'est là la première déchirure dans la tunique sans couture du Christ. Ce courant de libre pensée et de libre interprétation des philosophes et du protestantisme a continué son assaut contre l'Église en engendrant Marx et Lénine, dignes continuateurs de cette mentalité.

Il ne fallait pas « que les fils des croisés reculent devant les fils de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Karl Marx ou de Lénine ». ¹¹¹ Ce biais d'interprétation de l'histoire, qui est plus généalogique (la Renaissance engendrant la Réforme qui engendre la Révolution, qui engendre le capitalisme libéral, qui engendre le communisme) que dialectique, a conditionné ce jugement historique contre le communisme, ce dernier étant perçu comme l'adversaire incarnant le même combat satanique dans la continuité historique du capitalisme.

Tous ces systèmes ennemis reposaient sur une vision séculière du monde où la présence de Dieu, de l'Église et de sa morale avait été exorcisée. Ce monde construit en dehors de toute référence à Dieu s'était installé dans le chaos des luttes fratricides et des désordres systémiques. Ce jugement atteint autant le capitalisme libéral que le communisme, tous les deux étant des systèmes violents fondés sur la lutte : en dehors d'un fondement théocentrique, il ne peut y avoir de société ordonnée et pacifiée.

Poussée à bout, cette compréhension de l'histoire nous entraîne à conclure que celle-ci est ramenée à cette portion de temps où l'humanité vit dans le mal et dans une existence pécheresse. L'histoire naît de la faute, de la rupture de l'ordre providentiel et éternel établi à l'origine. L'histoire, c'est la situation de désordre social engendré par le péché qui rompt avec l'état paradisiaque, qui brise l'harmonie entre la créature et le Créateur et l'harmonie dans le cosmos. Cette perspective, assise sur des conceptions théologiques et sur une certaine lecture de la Bible, ne peut concevoir un monde créé contingent, imparfait, portant en lui-même la contradiction et le conflit. Au contraire, l'œuvre

110. *E.S.P.*, brochure 207-208, 1931, p. 51.

111. A. BOILEAU, *E.S.P.*, brochure 199, 1930, p. 32.

créatrice de Dieu a été génératrice d'ordre dans la nature et dans la société. On a affaire à un cosmos qui n'est pas perfectible ou soumis à une loi de progression. Le salut se trouve dans l'absence d'histoire, il est à chercher à l'origine ou au terme de celle-ci.

Le discours de l'E.S.P. devient une lecture de l'histoire contemporaine sur un patron d'histoire mythique: la lutte entre le bien et le mal. L'histoire présente n'est que la figure ou «l'ombre dans la caverne» d'une réalité plus substantielle, de la joute entre Dieu et Satan. Paradoxalement, le discours de l'E.S.P. sur le rétablissement de l'ordre social nous conduit à abolir l'histoire. C'est sur cet arrière-plan théorique que doivent être lus ces écrits.

Gilles ROUTHIER

*Faculté de théologie,
Université Laval.*